

TOULOUSE, LE 30 MARS 1981  
N° - 090 CT/GEPAN

# NOTE TECHNIQUE N°5

*Compte rendu de l'enquête*  
GEPAN n° 79/03

-----



GROUPE D'ÉTUDES  
DES PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS

---

# S O M M A I R E

## 1. RÉSUMÉ DE L'ENQUÊTE DE GENDARMERIE

### 2. INTERVENTION DU GEPAN

#### 2.1. QUELQUES ÉLÉMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

#### 2.2. ENQUÊTE MENÉE AUPRES DE LA FAMILLE ARMAND

- 2.2.1. Témoignage de M. Armand
- 2.2.2. Témoignage de Mme Armand
- 2.2.3. Témoignage de Mlle Armand

#### 2.3. ENQUÊTE MENÉE AUPRES DE LA FAMILLE RAOUL

- 2.3.1. Témoignage de M. Raoul
- 2.3.2. Témoignage de Mme Raoul

#### 2.4. ENQUÊTE MENÉE AUPRES DU TÉMOIN M. BERNARD

- 2.4.1. Récit du témoin
- 2.4.2. Localisation et position du phénomène
- 2.4.3. Paramètre temporel
- 2.4.4. Caractéristiques de la lumière
- 2.4.5. Anomalies physiques constatées pendant l'observation
- 2.4.6. Réactions et interprétation immédiates

### 3. ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES TÉMOIGNAGES

#### 3.1. TABLEAU GÉNÉRAL

#### 3.2. LOCALISATION DU PHÉNOMÈNE LUMINEUX

#### 3.3. ANALYSE DE LA CONCORDANCE INTER-TÉMOIGNAGE/ANOMALIES PHYSIQUES

#### 3.4. PREMIÈRE TENTATIVE D'EXPLICATION

## 4. DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

### 4.1. DONNEES METEOROLOGIQUES

### 4.2. DONNEES RELATIVES A L'ELEVAGE DES POISSONS & LES EFFETS CONSTATES

4.2.1. Les étangs

4.2.2. Les poissons

4.2.3. Contrôles et analyses effectuées

### 4.3. LES LIGNES ELECTRIQUES

4.3.1. Topographie du réseau de distribution sur les lieux

4.3.2. Caractéristiques de la ligne moyenne tension

4.3.3. Système de contrôle et de surveillance des lignes

### 4.4. L'ECLAIRAGE PUBLIC

4.4.1. Installation dans V1 du système d'éclairage public

4.4.2. Evaluation du phénomène perçu le 10.03.79

### 4.5. AUTRES ANOMALIES PHYSIQUES

4.5.1. Le poste de radio

4.5.2. Le bracelet montre

4.5.3. Apparition de boutons signalés par un témoin

## 5. SYNTHÈSE ET TENTATIVE D'INTERPRÉTATION

### 5.1. INCIDENTS SUR LES LIGNES ELECTRIQUES

### 5.2. ANOMALIES PHYSIQUES

### 5.3. SCENARIO POSSIBLE DES EVENEMENTS

ANNEXE :

*Compte rendu d'enquête effectué par un groupe ufologique privé.*

## 1. RÉSUMÉ DE L'ENQUÊTE DE GENDARMERIE

Le 13 mars 1979, à 14 h 30, la brigade de V6 est alertée téléphoniquement par M. Raoul qui l'informe des faits suivants :

*"observation d'un objet volant non identifié sur l'agglomération V1, dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 mars 1979".*

M. Raoul demande s'il y a d'autres témoignages concernant cette observation. Suite à la réponse négative de la Gendarmerie, M. Raoul invite les gendarmes à prendre contact avec M. Bernard, restaurateur à V1 sans autre précision.

En service dans l'agglomération V1, la Gendarmerie se rend au domicile de M. Bernard qui déclare avoir été témoin d'un phénomène extraordinaire : *"la lumière de mon bar s'est éteinte & mon local a été trouvé éclairé comme en plein jour"*.

Il est sorti, *"dehors, il faisait clair, une lumière illuminait une partie de l'agglomération et l'éclairage public était éteint"*. Le phénomène a duré, selon lui, quelques minutes. Il n'a remarqué dans le ciel aucune présence d'objet. M. Bernard précise que cette lumière venait du Nord-est et que sa soeur, Mme Irène, qui se trouvait à l'extérieur au moment des faits, a entendu un bruit sourd et fort comme une sirène. M. Raoul qui avait quitté le restaurant quelques minutes plus tôt à bord de sa voiture, lui a téléphoné pour l'informer de son observation et de la présence d'une boule lumineuse à 250 m environ du centre du village.

Cette masse lumineuse de couleur indéterminée (bleue, verte, mauve) éclairait le ciel comme en plein jour. Elle se trouvait à une hauteur de 15 à 20 m du sol et était immobile. La lumière précédait la voiture de M. Raoul, de 2 m environ. Son épouse qui conduisait le véhicule a fait la même observation. Il lui a demandé de s'arrêter. La masse lumineuse, légèrement-ovale de 10 à 15 m de longueur, s'est arrêtée. Ils ont pris peur, puis sont repartis. La masse lumineuse s'est éteinte au bout de quelques instants après qu'un feu de couleur orange se soit éclairé en une fraction de secondes de chaque côté de l'emplacement de celle-ci.

Une autre déposition a été faite à la Gendarmerie par un habitant de V1 : M. Armand, pisciculteur, qui a rapporté les faits suivants : *"Dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 mars 1979, j'ai été réveillé, ainsi que mon épouse, par un bruit sourd, fort, saccadé et par une lumière intense bleue-violette ou "ultra-violette". Ce phénomène a duré une minute environ. Les jours suivants, j'ai trouvé des poissons morts dans un étang surplombé par une ligne électrique de 10 KVolts"*. A la date de cette déposition, le témoin indique qu'il a perdu environ 1 800 kg de poissons, morts anormalement.

Le 16 mars 1979, il remet à la Gendarmerie un poisson. Au cours de la nuit du 14 au 15 mars 1979, un fil électrique de la ligne de 10 KVolts s'est cassé. Le témoin précise que plusieurs fois, les fils électriques ont cassé suite au passage nocturnes de gros oiseaux (hérons, ...) qui ont provoqué des court-circuits importants mais sans aucun effet sur les poissons.

.../...

Sa femme, réveillée par le bruit fort et sourd, s'est levée la première et a observé de la fenêtre de sa chambre *"le feu sur un fil électrique qui traverse l'étang"*. Elle précise que cette lueur était sur une longueur de 15 m environ et que des boules de feu de 30 cm de diamètre tombaient dans l'eau. Le bruit a duré le temps de la lumière, qui était violette. Son mari s'est levé à son tour et est allé à la fenêtre. Puis il est descendu au rez-de-chaussée chercher une lampe de poche mais actionnant l'interrupteur, il constate que la lumière marche.

Leur fille (22 ans) qui venait passer le week-end chez ses parents, déclare également avoir été réveillé entre 0h30 mn et 1 h du matin dans la nuit du 10 au 11 mars 79. C'est le bruit *"fort, sourd et saccadé"* qui l'a réveillé. Les volets de sa chambre étant ouverts, elle aperçoit une lumière violette, aveuglante qu'elle ne peut regarder longtemps. **Voulant** allumer la lumière de sa chambre, elle constate que l'électricité est coupée. Pendant toute la semaine qui a suivi, elle a eu les yeux irrités. Les jours suivants, un poste de radio qu'elle utilise habituellement sans problème, produisait le même bruit que celui qu'elle avait entendu la nuit du phénomène. Ce bruit ne se produisait que sur les grandes ondes.

La Gendarmerie entend également un autre témoin, Mme Irène, serveuse au restaurant de M. Bernard, son frère. Elle déclare être sortie pour fermer sa voiture garée devant le restaurant et avoir été surprise par l'apparition d'une lumière mauve accompagnée d'un bruit sourd, saccadé. *"La lumière est restée toujours à la même intensité et je ne pouvais pas la regarder tellement elle était aveuglante"*. Choquée, elle ne peut appeler son frère. La lumière s'est éteinte et le bruit a disparu. La durée du phénomène est estimée par le témoin à 1 mn environ. La lumière de l'agglomération est revenue immédiatement après la fin du phénomène.

#### AUTRES ELEMENTS DE L'ENQUETE

Un membre d'un groupement **ufologique** privé, avisé par M. Raoul, s'est présenté à la brigade qui lui a remis un poisson mort à fin d'analyse en laboratoire de l'Ecole Vétérinaire de V3. (cf. § 4.2).

D'autres membres du même groupement sont intervenus prenant des échantillons de terre, d'eau, ainsi qu'un morceau de **câble** défectueux. Le directeur de l'EDF du secteur nous a indiqué, par ailleurs, que les pulsations électriques ne sont enregistrées que toutes les 10 minutes, et de ce fait, une coupure d'une mn peut ne pas intervenir sur les enregistrements. Aucune anomalie de courant n'avait été enregistrée cette nuit-là.

.../...

## 2. INTERVENTION DU GEPAN

Cette enquête concerne un phénomène lumineux non identifié par ses témoins et qui fut observé dans la nuit du 10 au 11 mars 1979, sur le territoire de la **commune V1**.

Le phénomène fut rapporté au **GEPAN** par l'intermédiaire du **rapport** de la Brigade de **V2**, avec près de quatre mois de retard (délai d'arrivée du **PV**). Cette observation **aurait** sans doute nécessité une intervention rapide des enquêteurs du **GEPAN** en raison de ses aspects d'interaction physique très particuliers.

### DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'équipe du **GEPAN** était constituée de trois personnes appartenant aux groupes "intervention rapide" et "traces". L'enquête a duré trois jours : les 17, 18 et 19 juillet 1979.

#### I DE L'ENQUETE

Le mardi 17 juillet 79 :

- . contact avec la brigade de Gendarmerie,
- . entretien avec les témoins M et Mme **Armand**,
- . mesures physiques et prises de photographies sur le terrain avec M et Mme Armand,
- . entretien avec la fille de M et Mme Armand.

Mercredi 18 juillet 79 :

- . visite à l'**Ecole Vétérinaire de V3**,
- . visite à la station de télécommunications de **V1**,
- . entretien avec un réparateur en électroménager de **V1**,
- . entretien avec d'autres témoins : M. Bernard et Mme Irène,
- . entretien avec M. Raoul et reconstitution sur le terrain,
- . entretien avec Mme Raoul

Jeudi 19 juillet 79 :

- . retour à la station de télécommunications de **V1** pour un entretien avec le Directeur (cf. figure 1),
- . visite à la base militaire de **V10**, pour obtention de données complémentaires,
- . visite au bureau du syndicat d'électricité (cf. figure 1, **V7**), Centre de distribution EDF.

..../....

## 2.1. QUELQUES ELEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le village de V1 où le phénomène a été perçu se situe dans une région rurale assez vallonnée. Il est traversé par une route nationale importante et se trouve à 25 km d'une grande agglomération, V3, et à une altitude de 300 m.

Points géographiques particuliers :

La figure 1 représente des points particuliers ayant un rôle dans l'enquête. A savoir :

- la station PTT et d'émission radio GO (V7)
- la station EDF des villages V7, V8 et V9
- une station de TDF (V7)
- une zone militaire (V 10)
- 2 aéroports (V4 et V5)

La figure 2 représente le village V1 ainsi que la position de la ligne électrique de 10 KVolts.

Lieux d'observation des différents témoins :

- T1 = famille Armand
- T2 = M. Bernard et Mme Irène
- T3 = M. et Mme Raoul

## 2.2. ENQUETE MENEES AUPRES DE LA FAMILLE ARMAND (17.07.79)

La famille Armand se compose de trois personnes (le père, la mère et leur fille) qui ont à divers degrés, été témoins du phénomène. De plus, ils subissent la perte d'une grande quantité des poissons de leur étang.

L'entretien a eu lieu chez les témoins ainsi que sur les lieux où s'est faite l'observation,

### 2.2.1. Témoignage de M. Armand

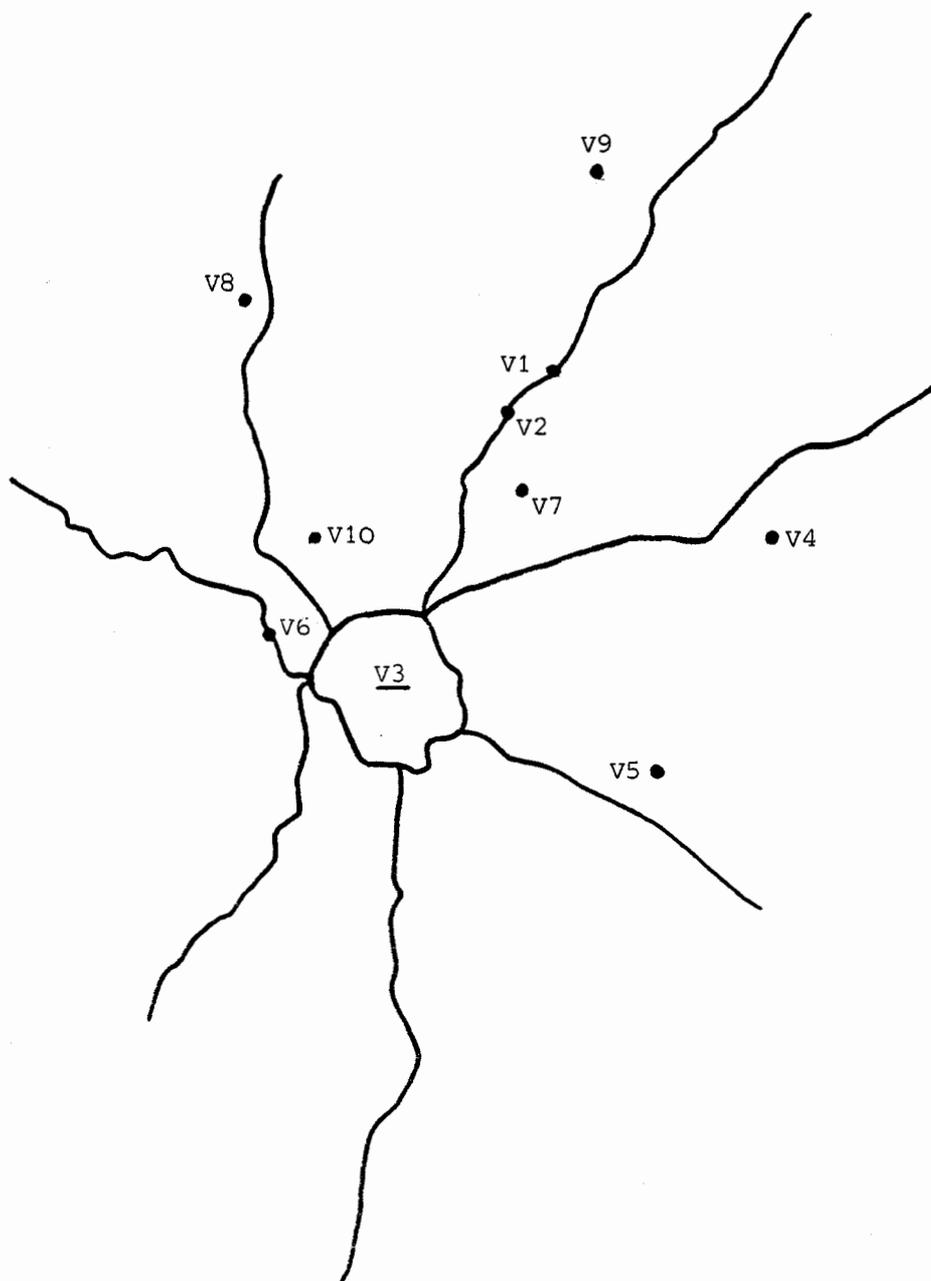
M. Armand tient à nous faire connaître le cheminement de sa pensée pour tenter de trouver une explication rationnelle au phénomène. Sa déposition à la Gendarmerie n'est intervenue qu'après avoir confronté ses souvenirs avec ceux de son épouse et constaté la mort des poissons.

Son explication première est celle d'un vol d'oiseaux migrateurs se prenant dans les câbles électriques et provoquant un phénomène lumineux de courte durée. Cependant, dans ce cas, (cela s'est déjà produit), le câble casse, l'électricité est instantanément coupée et on retrouve alors le corps de l'oiseau au pied des lignes. N'ayant pas constaté d'éléments de ce genre, la seconde explication lui venant à l'esprit est celle d'une météorite chutant dans l'étang. En vidant l'étang (le 18 mars), il ne trouva rien de particulier (cf. § 4.2).

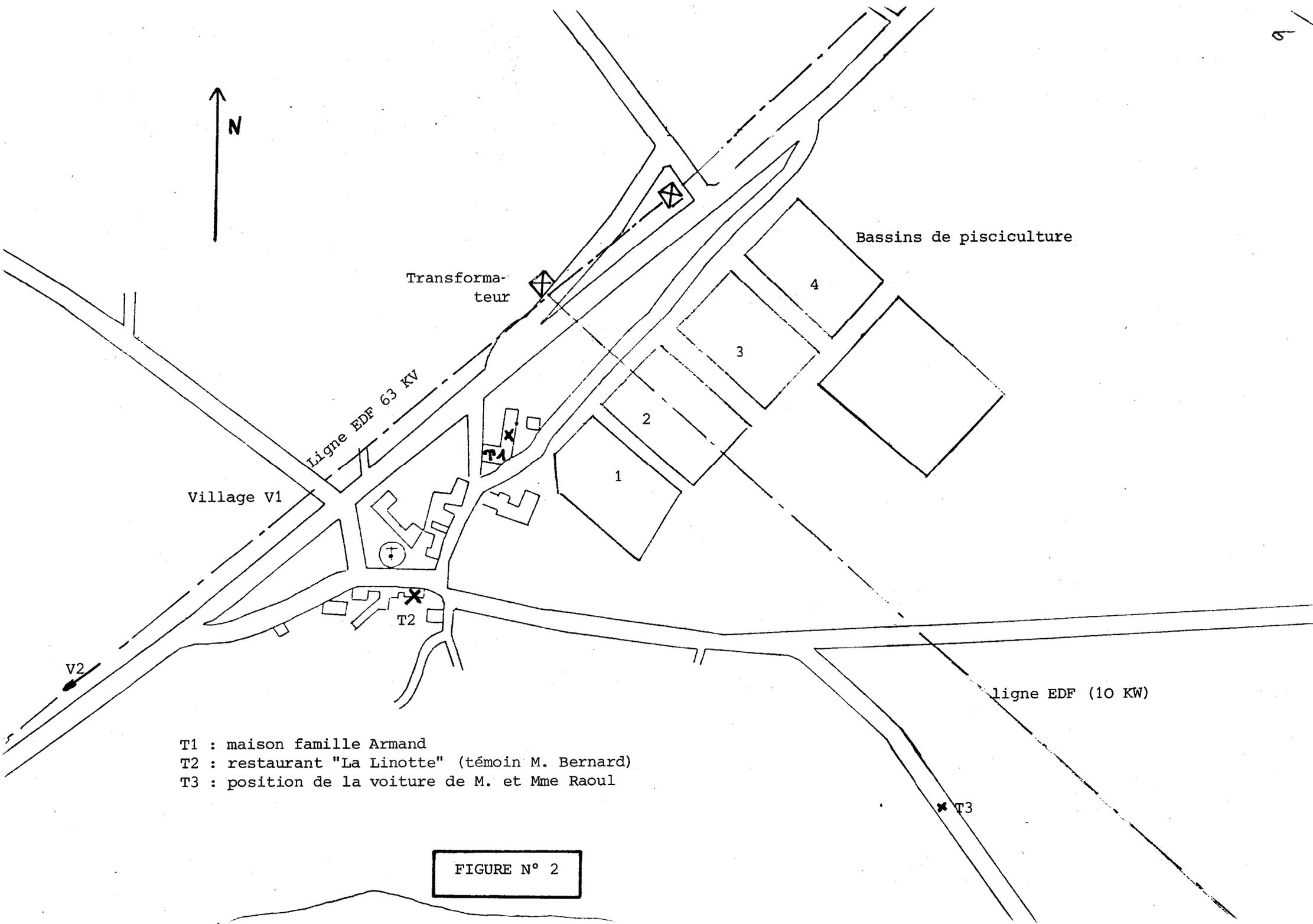
Nord ↑

Echelle 1/500 000

FIGURE N° 1



- V1 : observation
- V2 : station PTT
- V4 : zone militaire (aérienne)
- V5 : aéroport civil
- V6 : école vétérinaire
- V8, V9 : stations EDF de distribution
- V7 : station EDF, station TDF syndicat d'électricité
- V3 : grande ville
- V10 : zone militaire



- T1 : maison famille Armand
- T2 : restaurant "La Linotte" (témoin M. Bernard)
- T3 : position de la voiture de M. et Mme Raoul

FIGURE N° 2

M. Armand signale qu'il a découvert la présence des poissons morts uniquement dans le bassin n° 2 (voir figure 2) et seulement trois jours après l'observation du phénomène lumineux. Il n'y avait que quelques silures et tanches flottant à la surface. Ces poissons présentaient des traces de brûlures. La quantité totale estimée est d'environ 1800 kg. Les poissons des étangs suivants présentaient des signes "de fatigue, d'engourdissement".

Conditions de l'observation :

M. Armand est dans sa **chambre** à coucher située au 1er étage de sa maison. Il dort. Brusquement, il est réveillé par un bruit et une lumière très intense...

Le témoin donne une direction très vague **puisque** il ne fait que voir cette lueur à travers la fenêtre. Bien entendu, il ne peut préciser ni direction, ni forme, ni dimension. Quant à la disparition du phénomène, elle est *"brutale, plus de lumière ni de bruit"*.

Caractéristiques de la lumière :

**Eclat** : très intense, *"elle éclairait très ;Dr& loin, bien p h loin que la lueur diffuse de la ghande ville qu'on voit au loin"* (25 km). Cette lumière était tellement intense qu'elle faisait un rideau et qu'on ne pouvait rien voir d'autre.

**Couleur** : le témoin indique une couleur *"allant du violet au bleu efl passant par l'ultra-violet"*. Il précise cette couleur par analogie avec la couleur produite par un arc électrique de poste de soudure.  
**Echelle Pantone** : 518 (violet).

**Bruit** : *"crépitement sourd"* comme deux fils électriques qui se touchent.

**Odeur** : pas d'odeur particulière détectée.

Anomalies physiques a posteriori constatées sur l'environnement :

Un fil électrique de la ligne traversant les bassins à cassé dans la nuit du 14 au 15 mars 79. Il a été changé dans la journée du 15 mars par l'EDF. *"Les techniciens EDF m'ont averti qu'il y avait quelque chose d'anormal dan le bassin ; un grand nombre de poissons flottaient à Ra surface"*.

.../...

L'étang n° 2 vidé, les poissons (silures, tanches) sont découverts morts. Ils présentent des traces de brûlures. Aucun objet particulier n'est découvert au fond de l'étang. Le bassin est remis en eau avec les poissons vivants restants. *"Ceux-ci sont morts à 80 % présentant les mêmes effets que les précédents"*. Les poissons des bassins suivants n'ont guère été touchés, juste un *"effet d'engourdissement"*.

### 2.2.2. Témoignage de Madame Armand

Mme Armand a relaté les événements survenus dans la nuit du 10 au 11 mars 79 en compagnie de son mari. Elle a fait une description plus précise que ce dernier, mais elle ne fournit pas d'interprétation immédiate liée à l'observation du phénomène.

Mme Armand indique qu'elle était dans leur chambre située au 1er étage de la maison familiale où elle dormait. Elle fut brutalement réveillée par un bruit eourd et une lumière violette très éblouissante. Rapidement, elle se lève et aperçoit à travers la fenêtre cette lueur en direction des étangs.

*"Les fils électriques brûlaient sur 15 à 20 mètres . Des boules de feu de la grosseur d'une assiette tombaient dans l'étang, avec une apparence de lourdeur, puis disparaissaient dans l'eau sans fumée, ni bruit"*.

Une minute après, le phénomène s'est brutalement arrêté : il n'y avait plus de lumière, ni de bruit.

#### ..... Conditions de l'observation du phénomène :

Même situation que son mari. Seul fait différent, Mme Armand se lève et observe par la fenêtre, son témoignage apporte d'autres éléments. Par exemple, elle désigne un emplacement (fils électriques qui brûlaient) et une **dimension** (15 à 20 m). Quand à la durée, elle est de 1 à 3 mn environ.

#### Caractéristiques particulières de la lumière :

Luminosité : cette lumière était très intense, *"elle éclairait dans un rayon de 1 hm"*

Couleur : 264 (violet très clair) brillant } Echelle Pantone  
528 (violet clair mat)

Ces couleurs correspondent à la lumière émise autour du fil. *"Des boules de feu de la grosseur d'une assiette tombaient dans l'eau, très vite, sans fumée, sans bruit"*. La couleur de ces boules incandescentes était identique à la lumière principale.

.../...

Bruit : le bruit émis par cette lumière était **comme** une soudure à l'arc, avec un sifflement sourd **mais** puissant.

Odeur : pas d'odeur particulière.

Disparition : brutale de la lumière et du bruit.

Anomalies physiques constatées a posteriori sur l'environnement :

Le témoin a découvert la mort des poissons simultanément avec son mari, les signes que présentent les silures et les tanches lui paraissent anormaux. *"Les poissons morts étaient en bon état. Je les reconnais à l'oeil, si l'oeil est enfoncé, c'est que le poisson est malade"*. Ce n'était pas le cas pour ces poissons-là. *"C'est donc un signe de mort subite"*.

interprétation immédiate :

Le témoin est sur le moment très troublé par le phénomène observé. Mme **Armand** a un souvenir d'angoisse liée à un incendie, 3 ans auparavant où *"une maison brûlait avec deux personnes se jettant par la fenêtre"*. Mme Armand avait alors fait une dépression nerveuse.

### 2.2.3. Témoignage de Mlle Armand

La fille de M & Mme Armand a 22 ans. Elle vient habituellement passer le week-end chez ses parents. Dans la nuit du 10 au 11 mars 79, elle est réveillée par un bruit *"sourd et saccadé"*. Sa chambre à coucher se situe au même étage que celle de ses parents et les volets sont également ouverts. Elle aperçoit une lumière très intense, elle se lève mais la lumière est si aveuglante qu'elle ne peut la regarder longtemps.

Elle essaye **d'allumer** l'interrupteur de la chambre mais sans résultat, Elle retourne à la fenêtre puis, quelques dizaines de **secondes** après, le phénomène cesse brutalement. Elle se recouche sans émotion particulière. Le lendemain, elle abordera avec ses parents la discussion sur son observation de la nuit.

..../...

Conditions de l'observation :

Position du témoin : la chambre de Mlle Armand est située en regardant les bassins, beaucoup plus à droite, au 1er étage de la maison. De ce fait elle n'a pas une vision directe sur les bassins. Elle est éblouie par la lumière *"très forte, occupant tout le champ de vision"*, *"comme celle de pleins phares de voiture regardés en face la nuit"*.

Durée : estimation personnelle du témoin à quelques dizaines de secondes, 1 mn **peut-être**.

Caractéristiques de la lumière :

Luminosité : le témoin décrit cette intensité, cet éclairement comme très fort (comparaison avec les phares d'une voiture) *"et même plus fort que le soleil"*.

Couleur : comparaison avec la couleur d'un arc de soudure électrique *"bleu de soudure à l'arc"*.

Bruit : ce bruit était *"intense, cadencé"*, *"elle ne l'avait jamais entendu avant"*. C'est ça qui l'a réveillé, pense-t-elle.

Odeur : pas d'odeur particulière détectée.

Disparition : brutale de la lumière et du bruit simultanément.

Anomalies physiques concomitantes sur l'environnement :

Mlle Armand ne note pas d'anomalies physiques concomitantes à son observation.

## Anomalies physiques constatées a posteriori sur l'environnement :

Le témoin indique des éléments qui ont attiré son attention après le déroulement du phénomène :

- Mlle Armand indique qu'elle a eu des *"irritations aux yeux trois à quatre jours après la vision de la lumière"*. Ces effets n'ont été associés avec l'observation qu'à partir d'une discussion avec la Gendarmerie. Le témoin fut sujet à ce genre de problème lorsqu'il s'exposa au soleil, ou par grand vent.
- Mlle Armand a également constaté que son poste de radio à transistor branché sur GO ne fonctionnait plus correctement après ce phénomène : *"Ce bruit entendu était le même que celui produit par la lumière. Il a persisté pendant environ deux mois et demi"*. Le mauvais fonctionnement a brutalement cessé après cette période sans aucune intervention.

.../...

Interprétation immédiate :

Le témoin n'a aucune réaction émotionnelle et se recouche **immédiatement**.

2.3. ENQUETE MENEES AUPRES DE LA FAMILLE RAOUL (18.07.79)

C'est M. Raoul qui, par ses appels téléphoniques, est à l'origine de l'enquête. La situation des témoins est donnée en figure 2, et référencée en T3.

L'observation s'est déroulée à bord d'un véhicule roulant sur une petite route départementale dans la nuit du 10 au 11 mars 1979. Monsieur et Madame Raoul avaient quitté le restaurant de la localité V1 et se rendaient à leur domicile. Dans leur dos, soudainement, une lueur intense éclaire le paysage. M. Raoul téléphone à la gendarmerie le surlendemain, après avoir **confronté** son **opinion** sur l'observation avec celle du restaurateur.

L'enquête effectuée avec le couple Raoul s'est déroulée en partie sur les lieux (route départementale) pour le relevé des données physiques et en partie au restaurant pour les récits et entretiens.

2.3.1. Témoignage de M. Raoul

M. et Mme Raoul sortaient du restaurant "la linotte" situé dans le centre de la localité V1. Il était environ 1 heure du matin. Ils montèrent dans leur R5 avec un ami qu'ils accompagnèrent dans une ferme située non loin du village (500 m environ).

Après avoir déposé leur ami, le couple revient en direction du village. Mme Raoul conduit puis, à moitié chemin, bifurque sur sa gauche pour prendre la route les conduisant à leur domicile. *"A la sortie du virage de la choix, pris tout doucement puisque la route y fait un angle très aigu... comme en plein jour !, tout d'un coup il faisait jour... on a'est regardé, c'est marrant... la lumière était comme un mur devant la voiture, jusqu'à une distance d'un mètre et au-delà il faisait nuit. Ma femme a continué à rouler et cette lumière avançait en même temps et à la même vitesse que nous. A ce moment, je me suis retourné derrière... j'ai vu donc cette espèce d'appareil et je ne comprenais pas"*.

200 à 300 m après le carrefour, Mme Raoul s'arrête et revient en marche arrière à une distance d'environ 100 mètres de la croix. Ils observent le phénomène lumineux pendant deux à trois minutes puis ne comprenant pas ce qui se passe, prenant peur, M. Raoul s'écrie : *"fous le camp, fous le camp !"*.

.../...

Mme Raoul accélère rapidement. "La lumière nous a suivi 700 à 800 m et d'un seul coup, elle a fait marche arrière, elle est passée sur la voiture et puis cette forme sans lumière, sans rien... ce disque dans le ciel qui s'est effacé d'un seul coup et au même moment il est apparu sur les extrémités, deux petites boules oranges..."

Conditions de l'observation :

Durant l'observation, M. Raoul était assis à côté de sa femme qui conduisait leur véhicule, une R5. Il a été assez aisé au témoin de se retourner sur son siège pour percevoir par la vitre arrière le phénomène lumineux. La figure 3 indique depuis le siège du témoin l'angle sous lequel il pouvait faire son observation.

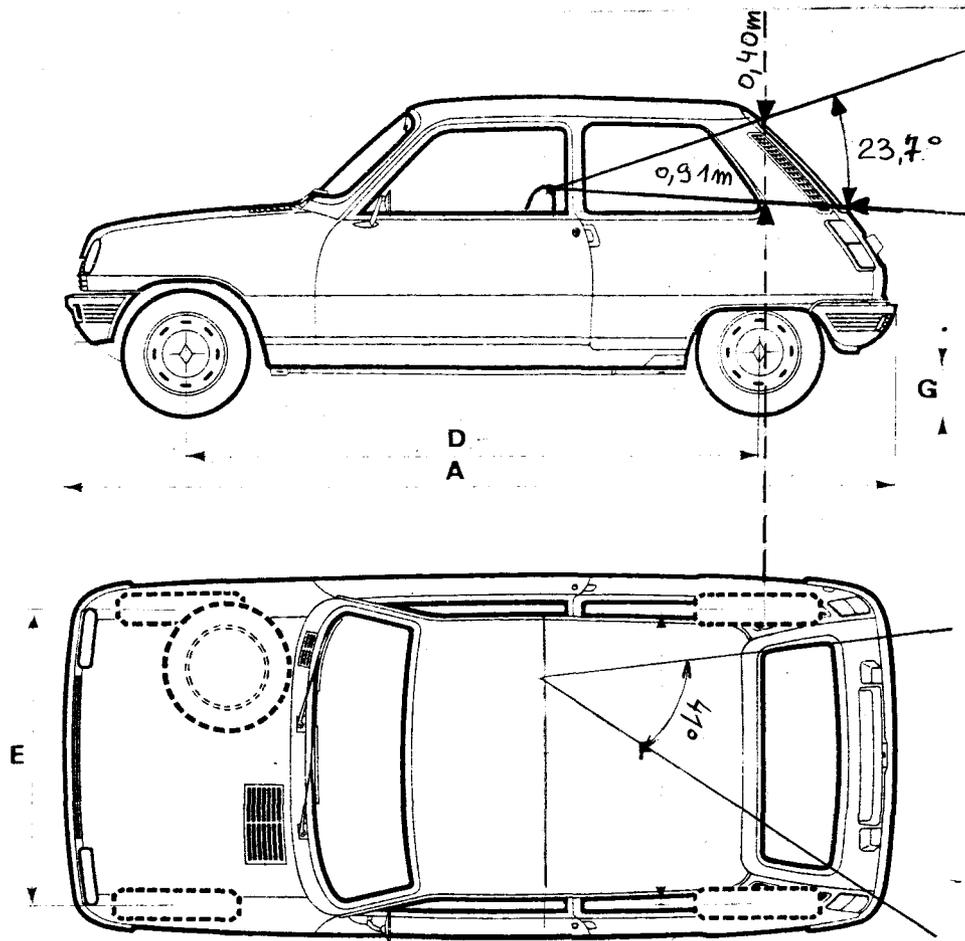


FIGURE 3

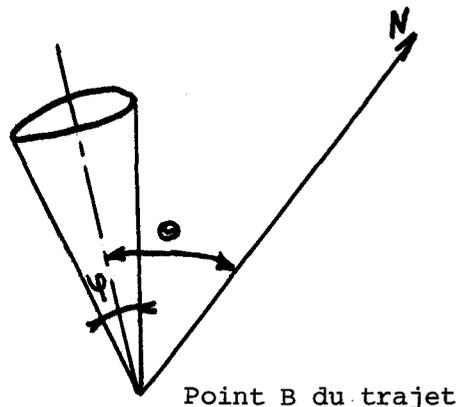
.../...

Position du témoin par rapport au phénomène :

Le champ de vision du témoin n'était limité que par l'encadrement de la vitre arrière de la voiture. La figure 4 indique le chemin parcouru par la R5 ainsi que l'évolution des distances estimées entre les différents points remarquables du trajet.

Relevé de la direction du phénomène lumineux :

Le pointage topographique est effectué au théodolite. L'enquêteur règle les repères de l'instrument (repérage du Nord, réglages des sites et azimuts initiaux) et le témoin indique les directions.



Position du phénomène par rapport au Nord :  $\alpha = 38,1^\circ$  Ouest  
 Largeur angulaire estimée du phénomène  $\alpha = 2,85^\circ$  (voir figure 4).  
 Oralement, le témoin précise que le diamètre de "l'objet" était environ de 10 m, ce qui sous-entend une distance estimée témoin/phénomène d'environ 200 m.

Situation-en-site :

Le témoin apprécie la position de "l'objet" lumineux par rapport au sol "entre 8 et 10 m" en direction du village.

Forme-du-phénomène :

M. Raoul décrit la forme du phénomène lumineux comme étant "un disque, un truc, une espèce d'appareil". La forme ne varie pas du début à la fin de l'observation, sauf au moment de la disparition où "deux petites boules oranges" sont apparues sur les extrémités.

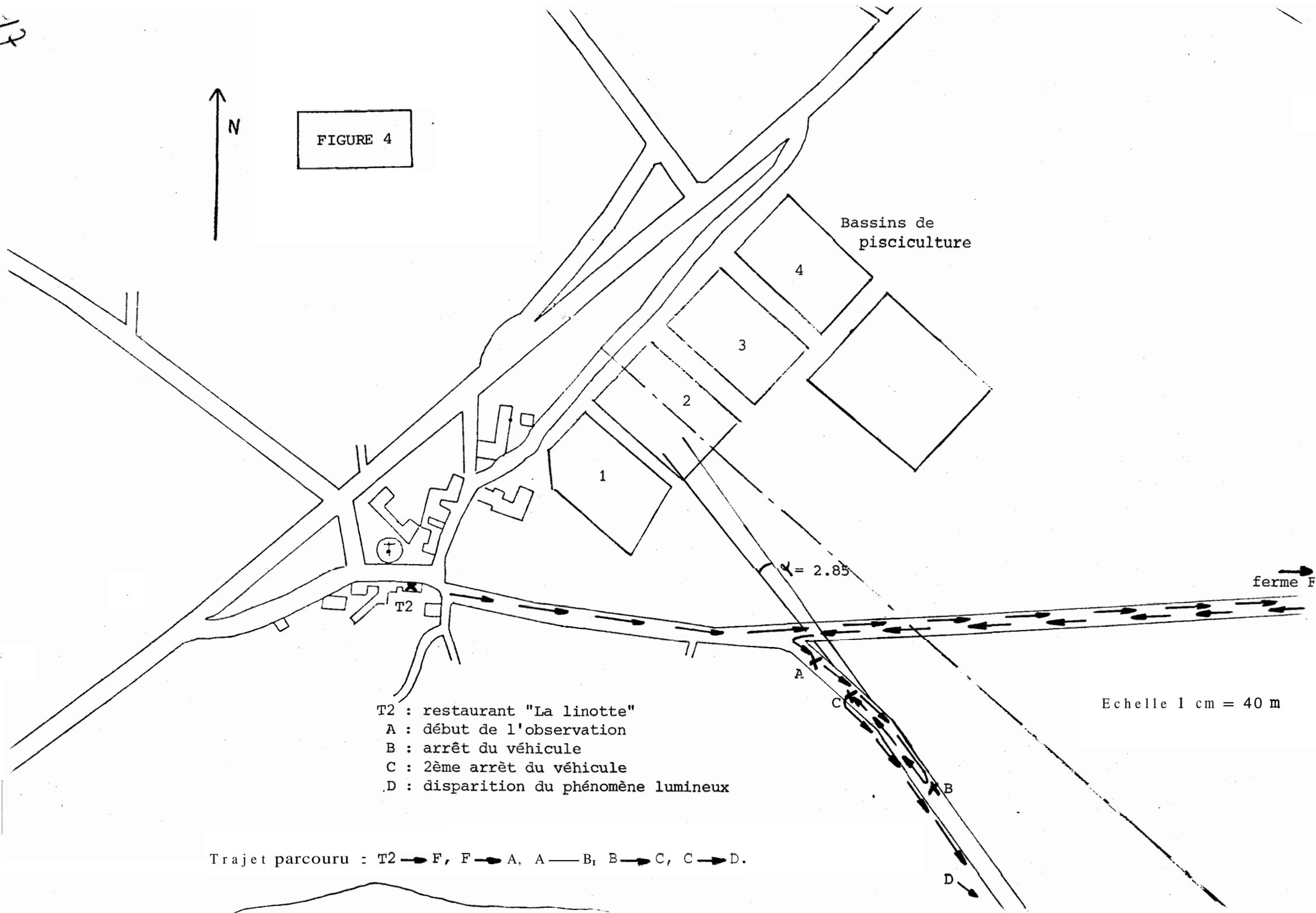
Durée de l'observation :

Le phénomène a été perçu par le témoin du début à la fin et il estime cette durée à 4 mn. Lors de la reconstitution, une évaluation chronométrée de la durée totale de l'observation a donné 2' 10".

17



FIGURE 4



Bassins de pisciculture

4

3

2

1

$\alpha = 2.85$

ferme F

- T2 : restaurant "La linotte"
- A : début de l'observation
- B : arrêt du véhicule
- C : 2ème arrêt du véhicule
- D : disparition du phénomène lumineux

Echelle 1 cm = 40 m

Trajet parcouru : T2 → F, F → A, A — B, B → C, C → D.

D

### Caractéristiques de la lumière :

Cet objet lumineux es\* décrit par le témoin comme présentant un certain nombre d'aspects inhabituels;

**Luminosité** : cette lumière était très forte "*comme en plein jour... grand jour*". Elle n'était pas directive (contrairement à un faisceau focalisé) mais se diffusait très largement dans le ciel. "*C'était juste fluorescent, pas lumineux mais tendre*".

**Couleur** : un fait important peut perturber l'appréciation précise de la couleur par le témoin. Sa voiture est équipée de vitres teintées en vert. Celles-ci jouant le rôle de filtre correcteur de couleur, on doit ajouter également que cette vitre diminue la luminosité dans une proportion non négligeable (20 à 30 %). La couleur du disque lumineux indiquée sur l'échelle Pantone est un 306, 305 (bleu/vert).

La couleur des deux boules oranges à l'extinction est un 172 (rouge/orangé).

**Effets lumineux particuliers** : le témoin décrit un comportement curieux de cette lumière "*elle s'arrêtait net devant la voiture à 1 m, 2m... elle avançait en même temps à la même vitesse...*". Le témoin a employé le terme de frange lumineuse.

### Bruit :

M. Raoul, durant toute la séquence d'observation, n'a pas entendu de bruit venant de cette forme lumineuse mais le bruit de son moteur en fonctionnement et les vitres fermées empêchaient l'audition de bruits extérieurs de faible intensité.

### Odeur :

Pas d'odeur particulière décelée.

### Disparition :

La disparition a été brutale pour la lumière : "*d'un seul coup, elle a fait marche arrière, elle est passée sur la voiture, ce disque dans le ciel s'est effacé d'un seul coup et au même moment, sont apparues sur les extrémités deux boules oranges*".

### Anomalies physiques directement constatées :

La voiture du témoin possédait un système d'allumage déréglé et M. Raoul signale que sa voiture au moment des faits "*ne calait plus... c'est une coïncidence certainement*". Depuis, M. Raoul a fait réparer sa voiture.

.../...

Anomalies constatées a posteriori sur l'environnement :

Après la fin de l'observation, pendant une dizaine de km (10 mn, 1/4 d'heure) tout le paysage ainsi que des lapins sur le bord de la route sont apparus verts au témoin.

Echelle Pantone : vert 131 pour la couleur des lapins.

Interprétation immédiate :

Sa réaction immédiate pour tenter de trouver une explication rationnelle est celle "*d'un éclair de chaleur*" mais comme le phénomène durait, il ne comprenait plus et ne pouvait donner d'autre explication.

Il explique son départ précipité par le fait qu'il a été très choqué et qu'il a eu peur.

2.3.2. Récit de Madame Raoul

L'entretien avec Mme Raoul s'est déroulé au restaurant "La linotte" peu après celui de son mari. Elle confirme qu'elle conduisait leur véhicule R5 et qu'elle a surtout réagi aux directives de son mari.

*"Je n'ai pas vu grand chose, finalement... j'ai surtout vu cette lumière, tout de suite dans le rétroviseur intérieur, et après dans le rétroviseur extérieur aussi".* Elle a continué d'avancer et s'est arrêtée, puis écoutant son mari, elle repart et s'étonne que la voiture ne cale pas. *"C'est tout ce que j'ai vu parce que le moteur démarrait et je conduisais... je ne me suis pas retournée après".*

Conditions de l'observation :

Mme Raoul du fait qu'elle conduit le véhicule n'a qu'une vision restreinte du phénomène, vision par les rétroviseurs et diffusion de la lumière dans le ciel. Elle ne fait que confirmer le témoignage de son mari, sans toutefois parler de boule, d'objet ou d'appareil.

Caractéristiques particulières de la lumière :

Peu d'éléments se dégagent du témoignage de Mme Raoul sur les caractéristiques de la lumière.

Luminosité : "*tout éclairait autour*" c'est-à-dire que la source lumineuse était suffisamment forte et diffuse pour éclairer avec une intensité proche de celle de la lumière du jour selon le témoin.

Couleur : Mme Raoul définit sur l'échelle Pantone la lumière observée : verte claire 360. Cette couleur n'a pas varié dans le temps et elle est centrée autour de la bande spectrale due à la vitre colorée.

.../...

**Disparition :**

Mme Raoul a constaté, comme son mari, que brutalement la lumière a cessé. Aucun autre élément descriptif n'est fourni par Mme Raoul.

**1 physiques directement constatées :**

Ident, à celles relevées par son mari, notamment par rapport au fonctionnement de la voiture.

Anomalies constatées a posteriori sur l'environnement et le témoin :

Le témoin signale l'observation "*de lapins observés en plus grand nombre que d'habitude et affolés*"...pendant quelques temps après la fin du phénomène. "*On avait toujours cette lumière dans les yeux tout ce qu'on voyait on le voyait vert*".

Mme Raoul a fait état quelques jours après l'observation, de l'apparition d'une irruption de boutons aux jambes. Un dermatologue a été consulté par le témoin qui a confirmé cette apparition mais sans apporter une quelconque liaison avec l'observation.

Notons que Mme Raoul était dans un état physiologique particulier à cette époque, puisqu'elle attendait un enfant et en était à son 7ème mois de grossesse.

Mme Raoul signale aussi que son bracelet de montre en plastique (marque Hifi et montre Timex) de couleur noire se serait décoloré peu après. Il est effectivement devenu de couleur verte.

**Réaction et interprétation immédiates :**

Dans le cas présent, Mme Raoul n'a pas cherché d'explication particulière et rationnelle à l'apparition de cette lumière ; elle a eu peur, cette peur lui ayant été très rapidement communiquée par son mari.

**2.4. ENQUETE MENEES AUPRES DU TEMOIN M. BERNARD**

Nous nous sommes rendus chez M. Bernard, propriétaire du restaurant "La linotte" dans le village V1 chez qui M et Mme Raoul avaient dîné en compagnie d'un ami dans la soirée du dimanche 10 mars 79. M. Bernard et le couple Raoul sont amis de longue date. Aussi quelques jours après le départ de ces derniers, M. Raoul a téléphoné à M. Bernard pour lui faire part de son observation. Au grand étonnement de M. Raoul ce dernier avait lui aussi constaté ce soir-là, avec sa soeur, une lueur qui éclairait une grande partie du village.

.../...

L'ensemble des éléments concernant la localisation et l'évaluation des caractéristiques du phénomène observé ont été acquis à l'entrée du restaurant.

#### 2.4.1. Récit du témoin

"Au cours de la nuit du 10 au 11 mars 79, j'étais dans la salle du bar de mon restaurant "La linotte" quand soudain j'ai constaté que la lumière de la salle était éteinte mais que celle-ci était éclairée par une lumière très forte venant de l'extérieur. Je suis presque immédiatement sorti et j'ai rejoint ma soeur Irène qui était près de sa voiture. Nous avons constaté que cette lueur de la couleur d'un fer à souder à l'arc, venait de la direction des étangs de M. Armand. Les lampadaires de la commune étaient éteints et il n'y avait aucun bruit. Le phénomène a duré peu de temps, 1 mn environ, et dès qu'il s'est arrêté, l'éclairage public est revenu".

#### 2.4.2. Localisation et position du phénomène

M. Bernard indique sans hésitation la direction de l'origine de la lumière en se référant à une maison du village et précise que c'est la direction des étangs de M. Armand.

Le témoin n'a pas distingué de forme précise et ne donne aucune indication sur une éventuelle appréciation des dimensions.

#### 2.4.3. Paramètre temporel

M. Bernard a regardé l'horloge de la salle de restaurant qui était éclairée par cette lueur intense, au moment de l'apparition du phénomène. L'heure indiquée par cette pendule était 0 h 45 mn. La durée estimée par le témoin est évaluée à 1 mn.

#### 2.4.4. Caractéristiques de la lumière

L'intensité lumineuse n'est pas appréciée quantitativement par le témoin. Il indique seulement que cette lumière était "très forte".

La couleur n'est pas très précisément décrite, elle est comparée à l'échelle Pantone 543 - 548 - **bleu/vert**. Le témoin signale que le phénomène a disparu brutalement. Il ne rapporte ni bruit, ni odeur.

#### 2.4.5. Anomalies physiques constatées pendant l'observation

M. Bernard constate immédiatement que l'éclairage de son restaurant est coupé, ainsi que l'éclairage public. Dès la fin du phénomène, le réseau électrique est redevenu tout à fait normal (voir données complémentaires sur le système de distribution électrique et d'éclairage public - cf. § 4.3. et 4.4.).

.../...

#### 2.4.6. Réactions et interprétation immédiates

M. Bernard est surtout étonné par les anomalies physiques concomitantes avec le phénomène, Il n'a pas cherché à trouver une explication mystérieuse au phénomène observé. Il fait dans sa description un rapprochement avec un arc électrique, Ses amis, le couple Raoul, l'avertissent quelques jours plus tard de leur observation du phénomène.

### 3. ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES TÉMOIGNAGES

L'ensemble des éléments recueillis lors des enquêtes Gendarmerie et GEPAN est présenté sous la forme d'un tableau comparatif.

#### 3.1. TABLEAU GENERAL

Un examen rapide ne fait pas apparaître de contradiction flagrante dans l'appréciation globale du phénomène perçu par les divers témoins. Des différences apparaissent essentiellement dans la durée estimée, l'heure et aussi dans la terminologie employée.

Voir tableau général, page suivante.

#### 3.2. LOCALISATION DU PHENOMENE LUMINEUX

La multiplicité des témoins et de leurs positions géographiques permet un calcul par triangulation en incluant les différentes incertitudes sur les directions alléguées. Le calcul graphique (voir figure 5) conduit à la conclusion que le phénomène observé par les témoins se situait vers le milieu du deuxième bassin. On peut noter que un seul des 6 témoins a fourni la localisation exacte du phénomène (Mme Armand dit : *"j'ai vu le feu sur une d a lignes électriques qui traverse un étang, ... presque au milieu de l'étang"*). De plus, aucun des autres témoins n'est en contradiction avec ce résultat.

Pour ce qui est de l'altitude, Mme Armand précise que le phénomène était sur un fil électrique et M. Raoul estime l'altitude à 10m. Les poteaux électriques mesurant 8 m, ces données conduisent à spécifier que le phénomène se trouvait sur les fils électriques. Là encore, aucun des témoignages ne vient contredire ce résultat.

#### . L'HEURE

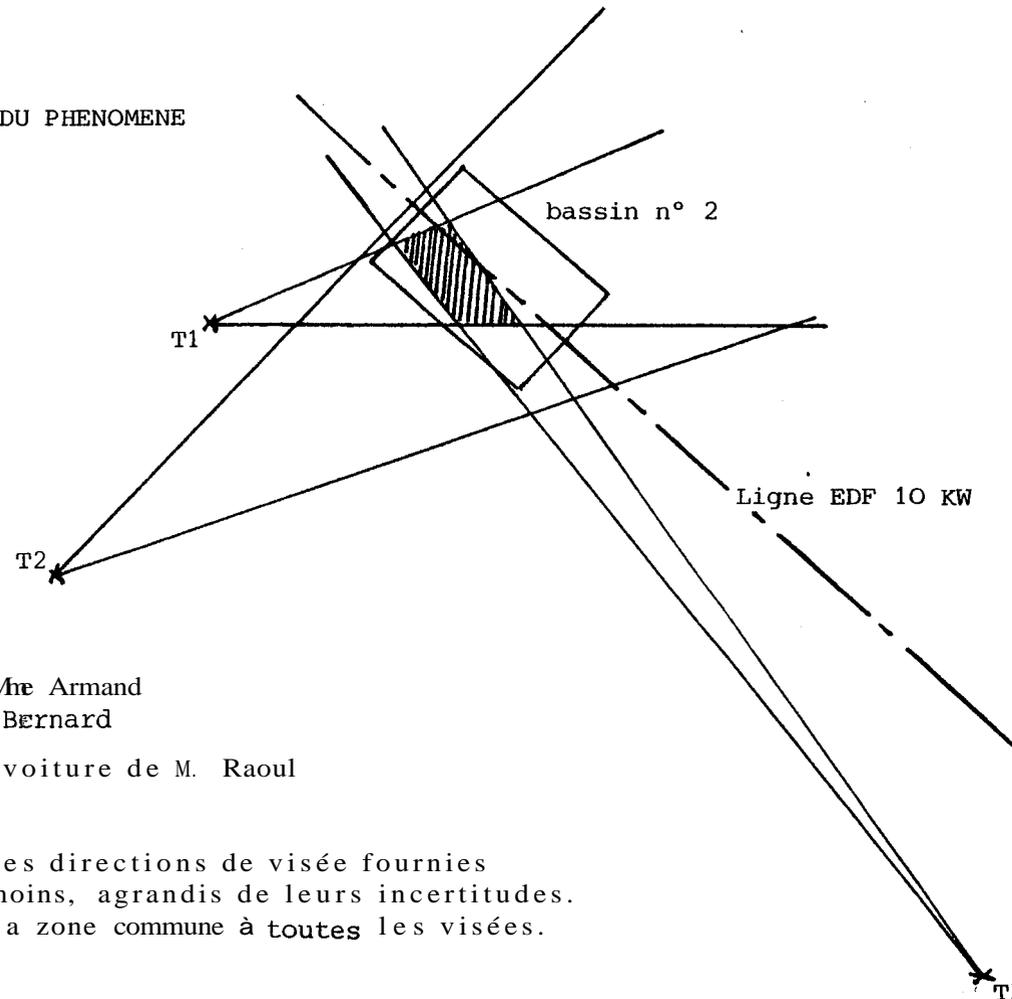
Une estimation du moment précis où a été vu et entendu le phénomène n'a été rapporté que par M. Bernard, car il a dans son restaurant une pendule électrique qui a cessé de fonctionner lors de la coupure d'électricité. Les cinq autres témoins n'ont qu'une vague idée de l'heure.

Nm des témoins	Enquête	Heure	Durée	Bruit	Lumière :			Source lumineuse :			
					Couleur	Intensité	Portée	Localisation	Couleur	Forme	Dimensions
M. ARMAND	Gendar.	0 h 50	1' 30	Sourd Fort Crépit.	Violette et bleue	Forte	tous les envir.				
	GEPAN		+ d'1'	Crépi-tement	Idem Pantone 518	Forte	plus. km autour				
Mme ARMAND	Gendar.	1 h	1'	Sourd ford Soudure	Violette	Très éblouis-sante	1 km à Est	Fil sur 1'Étang		Câble, & boules en feu	15 m
	GEPAN		3'	Idem	Idem 4,528	Idem	7 km	au-dessus 2° bassin	plus "feu" que vio-lette	Idem	15 à 20m
Mlle ARMAND	Gendar.	0 h 30 ou 1 h			Violette	forte					
	GEPAN	0 h ou 1 h	Quelq. sec.	Idem	bleu de soudure	très forte éblouis.					
M. RAUL	Cendar.	après 0 h 45	3 à 4'	Néant		comme le jour	autour voiture	8/10 m sol derrière voit.	vert bleu/mauve	Boule	10 à 15 m
	GEPAN	1 h	4'	Néant	comme jour	Idem/forte	Idem	Idem	Pantone 306, 305	disque	10m
Mme RAOUL	GEPAN				vert Pan-tone 360 359	forte	autour devant voiture				
M. BERNARD	Gendar.	0 h 45	1'	Néant	soudure	très forte		de l'étang			
	GEPAN	0 h 45		Néant	soudure violette P. 543,548			derrière le tabac (vers les étangs)			

- TABLEAU N° 1 -



**FIGURE 5**  
**CALCUL DE LA POSITION DU PHENOMENE**  
**PAR TRIANGULATION**



- T1 : chambre de M et M<sup>me</sup> Armand
- T2 : restaurant de M. Bernard
- T3 : position B de la voiture de M. Raoul

Les angles indiquent les directions de visée fournies  
par les différents témoins, agrandis de leurs incertitudes.  
La zone hachurée est la zone commune à toutes les visées.

• LA DUREE

Exceptés **Mme** Raoul et son mari, les autres témoins indiquent la durée du phénomène aux alentours d'une minute tant pour la lumière que le bruit qui l'accompagnait. M. Raoul ne semble pas apprécier très précisément le temps puisque lors de la **reconstitution**, il détermine **une** durée effective de 2' 10" alors que sa déclaration mentionnait une durée de 3' à 4'.

• LE BRUIT

Trois témoins ont entendu un bruit (famille Armand), les **trois** autres témoins disent n'avoir rien entendu du tout. Signalons que le couple Raoul se trouvait à l'intérieur de sa voiture en marche et que le restaurateur était à une bonne distance de la zone où s'est produit le phénomène.

pour les trois témoins ayant perçu le bruit, nous pouvons étudier la concordance et la précision dans leurs récits. 3/3 témoins indiquent que le bruit était "**fort et sourd**". 2/3 témoins indiquent une notion d'intermittence : "**ondulé, crépitement, saccadé, cadencé**". Tous ces témoins se trouvaient près du lieu de l'événement (au-dessus de l'étang n° 2).

• LA LUMIERE

Reprenons les données contenues dans le tableau et qui Concernent la couleur, l'intensité, la forme de la lumière.

La couleur

**Il** existe une certaine cohérence interne par groupe de témoins sur l'appréciation de la couleur.

3/6 témoins (famille Armand) indiquent une couleur violette.

2/6 témoins (couple Raoul) indiquent une couleur verte.

1/6 témoin (M. Bernard) indique une couleur **bleu/verte**.

Le décalage chromatique dans le vert donné par le couple **Raoul** peut être aisément expliqué par le fait que les témoins ont perçu la lumière au travers de la vitre teintée (verte) de Leur voiture. Cette vitre joue le rôle d'un filtre correcteur et atténuateur. La **terminologie** employée pour préciser cette couleur est faite par comparaison avec une référence visuelle.

Ainsi, Mme Armand "**soudure à l'arc**"

Mlle Armand "**bleu de soudure**"

M. Bernard "**soudure**"

M. Raoul est le **seul** à préciser la présence d'une couleur rouge orangée (172 échelle Pantone) à l'extinction du phénomène.

.../...

### Intensité de la lumière

Tous les témoins s'accordent pour dire que celle-ci était "forte" ou "très forte".

Il n'est pas fait référence à une terminologie scientifique (par exemple, en terme de magnitude). Il y a seulement des appréciations qualitatives.

### Forme de la lumière et de la source lumineuse

Il n'y a pas de description détaillée de la forme à l'origine du phénomène lumineux. Les témoins sont cohérents entre eux quand ils décrivent un phénomène diffus, éclairant tout ou **partie** de leur champ visuel.

Mme Armand décrit un détail qui a marqué sa vision : la présence de boules de feu qui tombaient en pluie de la source principale.

M. Raoul bien qu'étant à une distance relativement lointaine de la source indique que sa forme était celle d'une boule (P.V.) mais qu'au moment de l'extinction, il notait la présence de deux boules rouges incandescentes aux extrémités de celle-ci.

### 3.3. ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTIER-TEMOIGNAGE RELATIVE AUX ANOMALIES PHYSIQUES CONSTATEES PENDANT LE PHENOMENE

Au-delà du fait que le phénomène **était perceptible** sous une forme lumineuse, un certain nombre d'anomalies ont été signalées par les divers témoins pendant la durée du phénomène lumineux.

Ces anomalies ont une importance de premier ordre, dans la mesure où ils confirmeront ou infirmeront telle ou telle hypothèse, lors de la tentative d'explication.

#### ■ COUPURE DE COURANT ELECTRIQUE

Deux témoins sur six signalent un fait concomitant de l'apparition du phénomène lumineux qui est l'arrêt de l'alimentation électrique de leur lieu d'habitation. Il s'agit de Mlle Armand ainsi que M. Bernard qui ajoute par ailleurs avoir constaté l'extinction de l'éclairage public dans les mêmes conditions. Aucune intervention de la part des témoins n'a eu lieu (remise en route manuelle du **disjoncteur**) pour remettre le circuit électrique en marche. Celui-ci est revenu de lui-même dès l'arrêt du **phénomène, ce qui** explique pourquoi M. Armand, contrairement à sa fille, ne constate **pas** de coupure de courant.

.../...

#### . ALLUMAGE DEFECTUEUX

M. et Mme Raoul ont noté que leur voiture dont l'allumage est défectueux (calage fréquent) à chaud, n'a pas eu d'incident de ce type au démarrage consécutif à leur arrêt.

#### 3.4. PREMIERE TENTATIVE D'EXPLICATION

Nous nous trouvons dans un cas où des témoins nombreux, dispersés et relativement indépendants au moment de l'observation, fournissent des discours très largement concordants, sauf sur le plan de l'interprétation du phénomène : **seul M. Raoul prête au stimulus les caractères** d'un objet construit ("appareil") au comportement intentionnel ("la lumière nous a suivis")<sup>\*</sup>.

Il est aussi possible de localiser le phénomène avec précision (près de la ligne EDF au-dessus du 2ème étang) et d'en dégager les caractéristiques physiques principales : durée, couleur, bruit, etc...

Bien évidemment, ces éléments suggèrent l'hypothèse d'incidents de fonctionnement sur la ligne électrique. Toutefois, nous ne saurions en rester là et il nous faut encore, pour conclure, examiner avec précision les informations complémentaires concernant les fonctionnements de la ligne 10 KW, des bassins, de l'éclairage municipal, etc... pour vérifier si cette hypothèse reste cohérente avec toutes les informations relatées : caractéristiques physiques de l'observation, anomalies physiques momentanées ou ultérieures, etc...

---

\* Comme à l'habitude, le GEPAN a procédé au recueil et à l'analyse détaillée des implications subjectives des témoins dans leurs observations et leurs témoignages (croyances, interprétations, réactions immédiates ou émotionnelles, etc...).

Dans le cas présent, ces données et ces résultats n'apportent rien à la compréhension générale du cas et ne sont donc pas fournis en détail.

## 4. DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

### 4.1. DONNEES METEOROLOGIQUES

La station météorologique la plus proche de V1 (à 30 km à l'est) a fourni les données suivantes pour le 11 mars 1979, à 1 h 00 :

- température : 7,4°
- humidité : 93 %
- précipitations : pluie continue toute la nuit
- nuages : ciel couvert toute la nuit
- visibilité : médiocre avec brume possible
- vent : 4 m/s venant de l'azimut 160.

### 4.2. DONNEES EN RAPPORT AVEC L'ELEVAGE DE POISSONS ET LES EFFETS CONSTATES

#### 4.2.1. Les étangs

Description et caractéristiques :

M. Armand est propriétaire d'un ensemble d'étangs dans lesquels il procède à l'élevage de poissons (tanches, silures, carpes, ...) destinés à la vente.

Ces étangs sont situés très près de la demeure familiale puisqu'il suffit à M. Armand de traverser le chemin communal pour être en bordure des bassins (voir figure 6).

Quatre bassins disposés côte à côte en étage, servent à cet élevage piscicole. Le bassin n° 1 est le plus élevé, de telle sorte qu'une circulation d'eau en circuit fermé est établie du bassin n° 1 au n° 4. Cette circulation est assurée au moyen d'une pompe électrique située à côté de la maison de M. Armand. Le débit de cette station de pompage est de 120 m<sup>3</sup>/heure. La liaison d'écoulement hydraulique se fait par des tuyaux métalliques plongeant quasi horizontalement dans l'étang n° 2 (voir bassin) sous forme de mini-cascade.

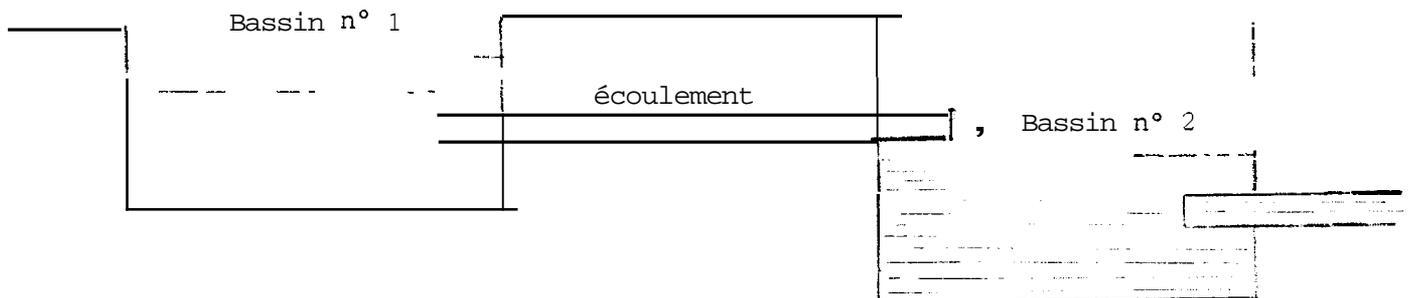
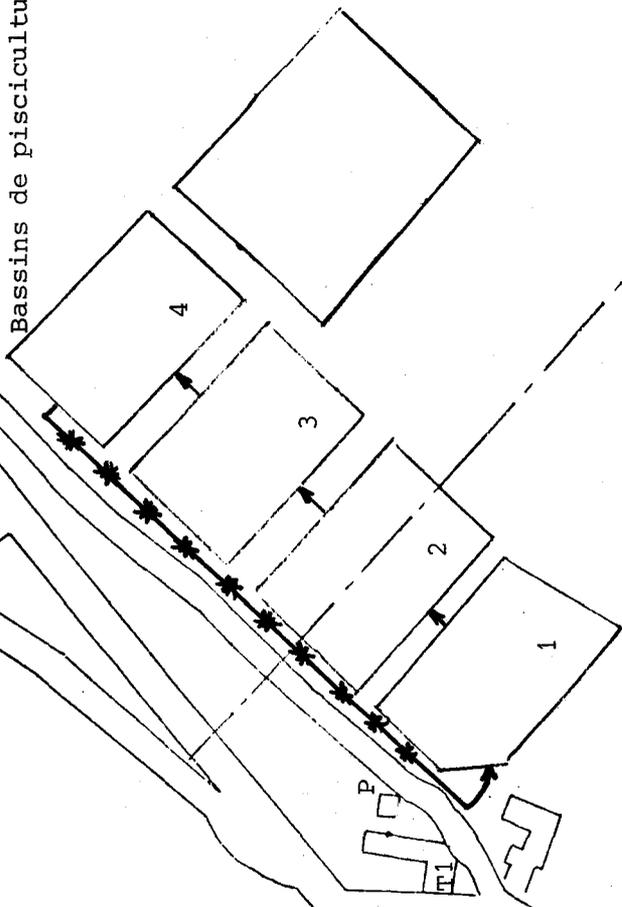




FIGURE 6

Bassins de pisciculture



Ligne EDF 10 KW  
(antenne)

T1 : maison de M. Armand

\*-\*-\* : fossé de décantation

—> : circulation d'eau

P : station de pompage

Ceci **n'est évidemment** pas **valable** dans le **sens n° 4** N° 1 ou le retour **est** fait avec une pente positive au moyen de la pompe électrique.

Les dimensions du **bassin n° 2** (celui concerné par l'événement) sont les suivantes :

- longueur : 91 m
- largeur : 37 m
- profondeur : **0,70** m

Calcul du **volume** approximatif : **0,70** x 37 x 91 = 2300 m<sup>3</sup>.

C'est-à-dire que dans l'hypothèse d'homogénéité d'écoulement global, toute l'eau de ce bassin serait vidée en 17 heures environ. C'est très lent, mais localement **près** des embouchures de tuyaux, où le débit se rapproche plus de 2 m<sup>3</sup>/mn des phénomènes de transmission éventuellement plus rapide peuvent se produire.

Ce système de circulation d'eau est suffisant pour permettre une oxygénation correcte des bassins et par conséquent des conditions de vitalité convenable pour les poissons.

#### 4.2.2. Les poissons

L'élevage piscicole de M. Armand concerne trois sortes de poissons : carpes, tanches et silures (poissons chats). :

- bassin n° 2 : tanches et silures (1800 kg environ)
- bassin n° 3 : carpes
- bassin n° 4 : carpes

Les bassins n° 2, 3 et 4 contenaient des poissons à l'époque des événements. Au moment de l'enquête faite par le **GEPAN**, les bassins étaient vides.

Pour les anomalies constatées par M. et Mme Armand sur l'état sanitaire des poissons, une première remarque s'impose : il n'y a pas eu constat immédiat mais seulement observation quatre jours plus tard par M. et Mme Armand (voir témoignage) de poissons flottants morts, ventres **en l'air** (dans le bassin n° 2).

Bassin n° 1 : rien à signaler.

Bassin n° 2 : tous les poissons morts (silures et tanches). **Il est** à noter que M. Armand retirait au fur et à mesure les poissons morts à la surface de l'eau pensant **que, ceux-ci** retirés, les autres tout en **présentant** un état anormal (léthargie) seraient sauvés, ce qui ne fut pas le cas puisque après plusieurs jours, tous les poissons de ce bassin furent trouvés morts.

.../...

Bassin n° 3 : 11 contenait des carpes. M. **Armand** a constaté un aspect "**endormi**" des poissons comparable à l'état qu'il a déjà vu pour avoir pratiqué la pêche par "décharge électrique".

Bassin n° 4 : aucun effet observé. M. **Armand** ayant par la suite vendu normalement **ces poissons**.

#### 4.2.3. Contrôles et analyses effectuées

Il faut noter la chronologie des événements et voir la réaction du pisciculteur face à cette hécatombe :

- phénomène lumineux dans la nuit du 10 au 11.03.79
- constatation de la présence de poissons morts, le mardi 15.03.79
- le samedi 18.03.79, l'étang est vidé complètement et transfert des poissons vivants restant dans un autre bassin
- constatation quelques jours plus tard que 80 % des poissons étaient morts, présentant les mêmes symptômes.

Le 15 mars, M. Armand analyse l'eau des bassins à l'aide d'une trousse standard de pisciculteur. Les résultats obtenus sont négatifs. M. Armand pour plus de tranquillité d'esprit, rejette l'eau de ses bassins dans la rivière, ce qui ne provoque aucune réaction de la part des riverains ou pêcheurs qui auraient pu constater des morts inhabituelles de poissons.

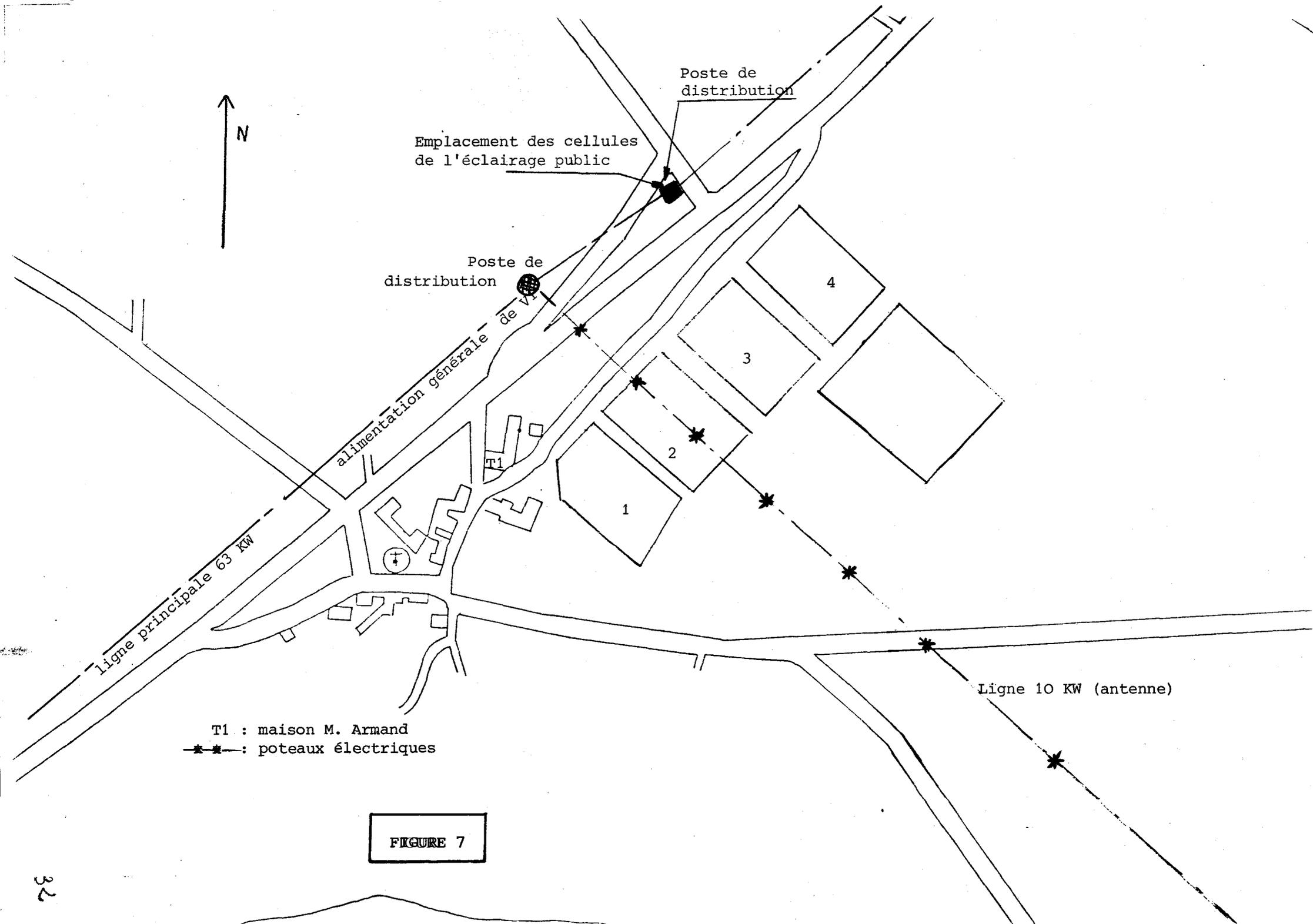
Lors de la visite de la Gendarmerie, le 16 mars, **M. Armand** confie à la Gendarmerie un poisson (silure) à fin d'expertise par des laboratoires spécialisés.

Le silure envoyé (en retard et dans un état de décomposition avancée) dans une école vétérinaire a été soumis à une autopsie et une analyse bactériologique dont les résultats sont les suivants :

- hémorragies cutanées et musculaires, hémorragies du tube digestif, branchies normales, mort probablement en rapport avec une injection bactérienne d'agents pathogènes, dont l'identification aurait nécessité des analyses spécialisées non réalisables dans le laboratoire.

Le GEPAN a pris contact avec l'école vétérinaire pour un **complément** d'information **qu'il** a obtenu auprès des responsables du laboratoire :

- les poissons portaient des traces de plagues et griffures hémorragiques, d'aspect rougeâtre évoquant parfaitement la possibilité de brûlures ;
- le problème pathologique et viriologique n'a pas été élucidé faute d'analyses spécialisées. Mais selon les experts du laboratoire d'analyses, il n'y aurait aucune raison qu'un virus



Emplacement des cellules de l'éclairage public

Poste de distribution

Poste de distribution

alimentation générale de V

ligne principale 63 KW

Ligne 10 KW (antenne)

T1 : maison M. Armand

—\*—\*—: poteaux électriques

FIGURE 7

entraînant une mort assez rapide sur les premiers poissons, ne se soit pas diffusé immédiatement dans les bassins voisins ;

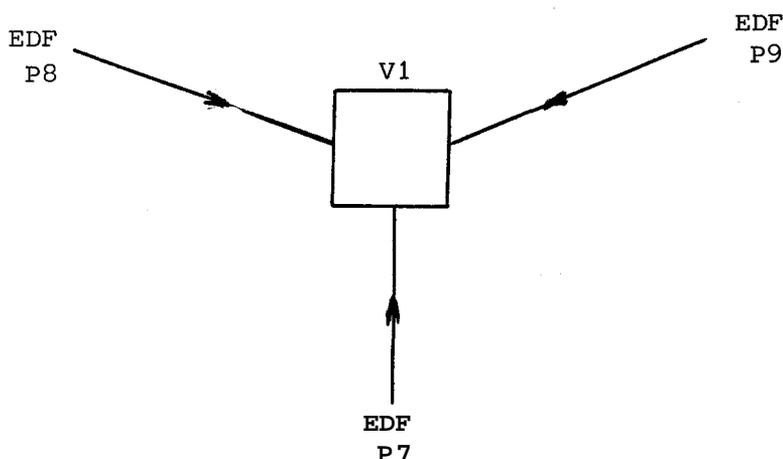
- les poissons présentaient également un éclatement des vessies natatoires.

#### 4.3. LES LIGNES ELECTRIQUES

##### 4.3.1. Topographie du réseau de distribution sur les lieux

- Principe de distribution

Le village V1 est alimenté en électricité par une régie privée à partir de 3 stations EDF qui peuvent s'interconnecter (voir figure 1, positions 7, 8 et 9).



La ligne électrique de 10 KW qui passe au-dessus des étangs de M. Armand alimente quelques habitations au S-E de V1, à partir d'un poste de distribution situé non loin de la maison des témoins (voir figure 7).

##### 4.3.2. Caractéristiques de la ligne moyenne tension

La ligne électrique moyenne tension qui aboutit au village V1 en traversant les étangs de M. Armand, véhicule une intensité de 40 à 50 A sous une tension de 10 000 Volts.

Cette ligne est supportée par des poteaux (en béton) au bout desquels sont fixés les câbles : la portée entre deux poteaux est de 80 à 100 m et la hauteur moyenne par rapport au sol est de 8 m environ. Deux poteaux sont ainsi implantés dans le 2ème bassin (fig. 8).

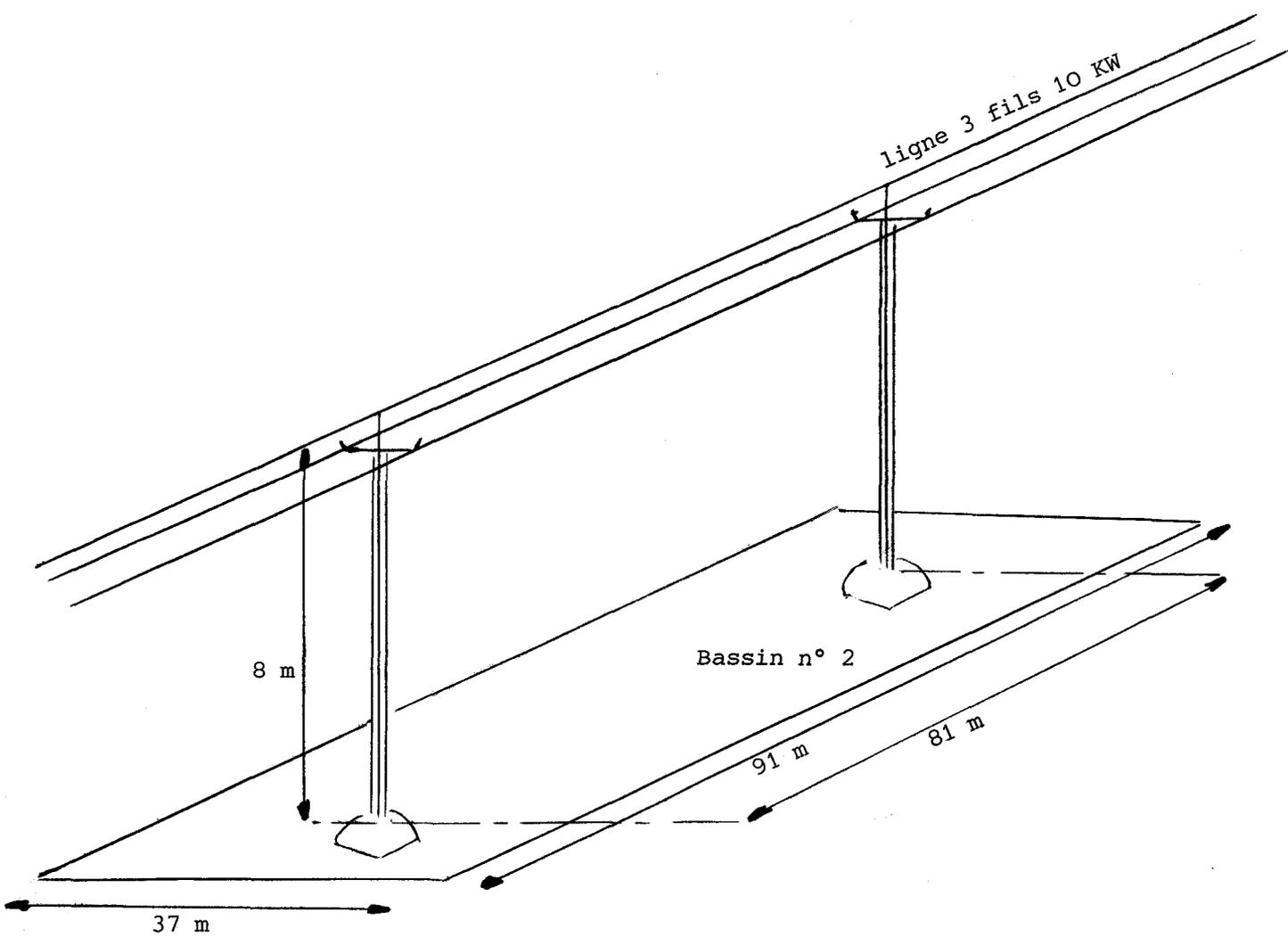
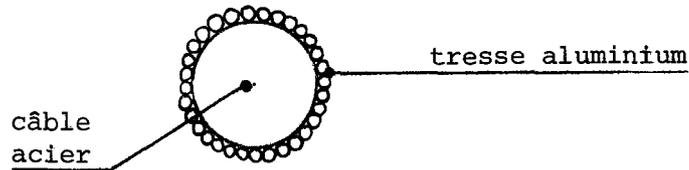


Schéma représentant la position de la ligne 10 KW au-dessus du bassin n° 2 de M. Armand.

FIGURE 8

Les câbles sont constitués de trois fils conducteurs de  $17 \text{ mm}^2$  de secteur chacun. Chaque fil à un coeur en acier entouré d'une tresse en **aluminium** pur.



Remarquons que l'aluminium fond à partir de  $660^\circ$  (rayonnement rouge en continu, blanc en impulsion) alors que l'acier ne fond qu'à une température nettement plus élevée ( $1300^\circ$ ).

D'autre part, il faut noter que la présence dans le corps humain, par exemple, d'une forte dose d'oxydes d'aluminium est en relation avec une maladie mortelle qui se traduit par une démence pré-sénile puis par une décomposition corticale (maladie de Alzheimer) entraînant la mort. La fusion de l'aluminium protégeant les câbles et, selon les dires de Mme Armand, "*tombant en gouttes dans l'étang*" pourrait avoir **introduit** dans l'eau une abondance d'oxydes d'aluminium conduisant à un "empoisonnement" progressif des poissons mais dont l'effet aurait disparu après quelques vidanges.

#### 4.3.3. Système de contrôle et de surveillance des lignes

En temps ordinaire, la régie ne vérifie pas les lignes électriques. Elle n'intervient que **lorsqu'il** y a un incident ou un défaut constaté.

Les contrôles de consommation ne sont faits qu'à partir des centres de distribution et ce sont des contrôles de puissance consommée. La régie n'a pas de moyen direct de vérification d'incidents.

Les centres de distribution EDF effectuent des **prélèvements** sur des enregistreurs à bande, par des "TOPS" de contrôle dont la fréquence est relativement longue, de l'ordre de 10 minutes. La probabilité d'enregistrement d'une coupure de la durée de celle constatée le soir du 11 mars 79, est donc quasiment nulle.

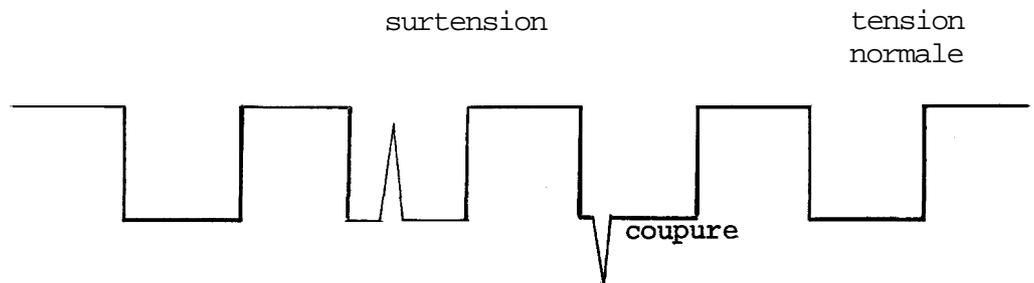
L'équipe du **GEPAN** a enquêté auprès des services suivants pour tenter de retrouver une trace de cette coupure :

- centre radioélectrique des PTT,
- syndicat d'électricité,
- **base de surveillance militaire radar,**

.../...

\* Centre radioélectrique des PTT (V2, voir figure 1)

Il s'agit d'un centre d'émission d'ondes longue PTT qui possède un enregistrement automatique sur bande (papier) de la consommation de puissance diurne et nocturne. Les diagrammes enregistrés présentent la forme classique en **créneaux**. Une surtension ou une coupure brusque s'y verrait automatiquement d'après le schéma suivant :



Nous avons vérifié qu'il n'y avait rien d'anormal cette nuit-là. Ce centre est alimenté par une ligne électrique qui passe à proximité du village V1 mais est indépendant de l'ensemble dépendant de la régie.

\* Syndicat d'électricité (V7, voir figure 1)

Nous avons vérifié les bandes d'enregistrement papier relatives à la nuit du 10 au 11 mars 79, vers 01 h du matin. Aucune coupure n'apparaît, les "TOPS" sont marqués toutes les 10'. Cependant les techniciens du centre nous ont fait savoir que des personnes avaient constaté des chutes ou baisses de tension sur le réseau, même sur d'autres lignes.

En cas de surtension (coupure par disjoncteur) il n'y a pas de remise en marche automatique, il faut obligatoirement qu'une équipe de techniciens se déplace vers les lieux de la coupure pour remettre en marche le réseau.

En conclusion, après cette visite, nous pouvons dire :

- qu'il n'y a eu aucune surcharge prolongée du réseau cette nuit-là,
- qu'il n'y a pas eu non plus de disjonction cette même nuit.

.../...

\* Base de surveillance militaire radar (V4, voir figure 1)

Ce centre de **contrôle** est situé à 20 km environ du village VI. Le système de contrôle qui surveille l'énergie fournie par la centrale électrique de la base a un temps de réponse de l'ordre de la microseconde. Et, s'il y a rupture d'alimentation, le relais est passé au **groupe** électrogène de secours. Tous les mouvements sont enregistrés automatiquement. Aucune anomalie n'a été **enregistrée** cette nuit-là.

\* Conclusion

A partir de cette enquête dans les centres de contrôle de distribution et d'utilisation électrique, nous pouvons dire que, malgré l'absence d'enregistrement d'une variation de tension vers 0 h 45' cette nuit-là, et en se fondant donc uniquement sur les témoignages humains, une rupture de débit de puissance électrique d'une durée comprise entre 30" et 1' 30", est intervenue sur le village V1 et en particulier dans la propriété de M. Armand, sans que cette chute de tension soit associée à un court-circuit, à une disjonction, etc...

Par ailleurs, nous avons vu que la ligne électrique étant de conception ancienne puisqu'elle date de 1924, le témoin M. Armand signale qu'il y avait eu à plusieurs reprises des cassures de cette ligne soit par des oiseaux **qui** s'y accrochaient, soit parce qu'elle vieillissait et se fragmentait.

Dans le cas présent, la ligne électrique s'est cassée trois jours après l'observation inhabituelle. Un fragment de ce câble a été récupéré à fin d'analyse. Ce fragment était trop petit pour permettre une étude sérieuse sur la dégradation du câble. Néanmoins, les brins entrelacés au point de rupture présentaient une consistance anormalement molle.

#### 4.4. L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le témoin restaurateur, M. Bernard, est le seul à constater **l'extinction** simultanée de l'éclairage public et de l'éclairage de la salle à manger de son restaurant. Cette **simultanéité** est également mentionnée lors de la fin du phénomène lorsque la lumière est revenue sans intervention du témoin.

Cet éclairage public est constitué de lampadaires à tubes fluorescents commandés par une cellule photo-électrique. Quand la nuit **tombe**, un déclenchement provoque l'allumage et la mise en route avec ce mouvement par saccades bien connu. Inversement, quand le jour se lève, les cellules reçoivent un **flux** lumineux supérieur au seuil critique, déclenchant l'extinction.

.../...

#### 4.4.1. Installation dans le village V1 du système d'éclairage public

Comme nous le voyons sur la figure 6, le système de déclenchement à cellule photo-électrique de marque LOGUT est placé sur le transformateur entre la ligne principale de 63 KV et la ligne 10 KY qui passe sur les étangs et alimente quelques maisons. Les lampadaires ne sont donc pas alimentés par la ligne 10 KV.

#### 4.4.2. Evaluation du phénomène perçu le 10 mars 79

Dans le cas qui nous occupe, le phénomène d'extinction et de **réallumage** est concomitant du phénomène lumineux observé au-dessus des bassins de M. Armand, ce qui ne veut pas dire que l'extinction de l'éclairage soit intervenue pendant la coupure de courant, car les deux lignes électriques n'alimentent pas les mêmes lieux.

C'est dans le cas qui nous intéresse, la variation d'intensité lumineuse qui a mis en marche le système LOGUT.

Le scénario pourrait être le suivant :

1. Apparition de la luminosité intense entraînant un dépassement inférieur du seuil critique et un arrêt de l'éclairage public, même s'il n'y a pas de chute de tension du réseau. Ce fait se produit en général progressivement lorsque le jour se lève.
2. Quand la luminosité **décroît** brutalement, "il fait nuit noire" et les cellules privées de lumière commandent l'allumage.

### 4.5. AUTRES ANOMALIES PHYSIQUES

#### 4.5.1. Le poste de radio

L'enquête menée par le GEPAN suite aux déclarations de Mlle Armand, concernant le mauvais fonctionnement de son poste de radio n'a pas permis de mettre en évidence une défectuosité de celui-ci

Le **radio électricien** du village V1 à qui Mlle Armand avait confié son appareil et que nous avons consulté, ne peut répondre à cette question sur l'émission quelques heures après l'observation d'un bruit identique à celui entendu le soir du 10 mars 79, simultanément à la lumière.

Nous pensons quant à nous, que la fréquence de réception de ce poste radio a pu être décalée et que le son pouvait être provoqué par un appareil électrique en fonctionnement dans le voisinage,

.../...

#### 4.5.2. Le bracelet-montre

M. Raoul lors de l'enquête, nous a confié un bracelet dont il affirme que la couleur a varié après l'observation du phénomène lumineux. Ce bracelet teinté en vert dans la masse, était recouvert d'un revêtement noir. Nous avons récupéré ce bracelet sur lequel il apparaît que la face interne, celle qui se trouve en contact avec la peau, présente maintenant une couleur vert foncé qui n'est pas uniforme, et qui résulte probablement de la teneur en acide de la transpiration de la peau qui a décomposé le revêtement de couleur noire.

#### 4.5.3. Apparition de boutons signalée par un témoin

Mme Raoul a indiqué qu'elle avait constaté qu'une irruption de boutons lui était soudainement apparue aux jambes, le lendemain du phénomène. Elle pense que son état de santé précédant cet événement (grossesse de 7 mois) ne lui a pas provoqué de telles apparitions. Ces boutons ont par ailleurs disparus quelques jours après sans qu'il y ait eu recours à 1 traitement quelconque **dispensé** par son médecin de famille.

Il faut noter que le témoin a été victime d'une grande frayeur et que les réactions dermatologiques sont **parmi** les traductions les plus classiques des effets psychosomatiques.

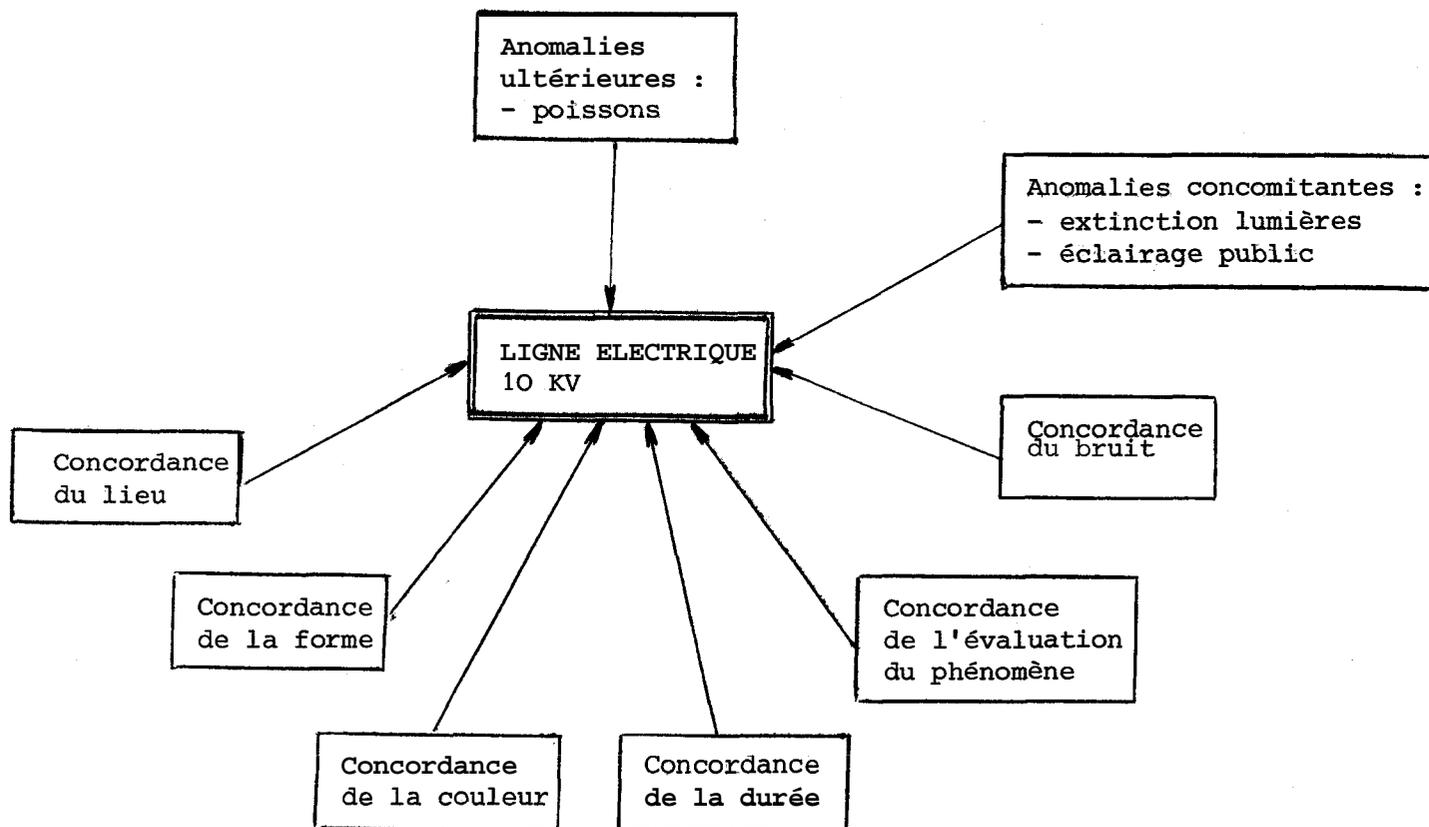
## 5. SYNTHÈSE ET TENTATIVE D'INTERPRÉTATION

Nous avons pu, au cours des différentes phases de cette **enquête**, recueillir un ensemble de données tant par le récit **des** témoins que par les informations supplémentaires recueillies sur les lieux ou auprès des services compétents (EDF, PTT, Armée, etc...). Ceci nous permet d'aborder cette ultime phase c'est-à-dire tenter d'apporter une réponse sur la nature de l'événement qui s'est produit dans la nuit du 10 au 11 **mars 1979**.

Compte tenu de la localisation **précise** du phénomène, de ses caractéristiques (bruit, durée, éclat, ...) et de ses effets sur l'environnement (extinction des lumières, mort des poissons, ...) il est inutile de s'attarder sur les hypothèses "classiques" (phénomènes astronomiques, passage d'avion, d'hélicoptère, de voiture, ...). Quant aux données météorologiques banales, elles ne suggèrent aucun phénomène violent. Nous sommes donc conduits à **examiner** l'hypothèse déjà formulée d'un phénomène à caractère électrique sur la ligne 10 KW qui traverse le bassin n° 2.

A ce niveau de l'enquête, nous pouvons cerner tous les éléments qui sont en faveur d'une telle hypothèse. Si nous acceptons que le centre des facteurs concordants soit situé que la ligne électrique qui traverse les étangs de M. Armand, nous pouvons tenter d'expliquer ce qui s'est réellement passé ce soir-là.

Schéma d'interprétation :



#### 5.1. INCIDENTS SUR LES LIGNES ELECTRIQUES

Des phénomènes lumineux peuvent occasionnellement se produire sur les lignes électriques à moyenne et haute tension et certains sont bien connus :

- . les effets couronne,
- . les arcs de puissance,

la conjugaison des deux n'étant pas exclue.

.../...

## \* Effet couronne :

Effet lumineux intense, couleur bleuté aux jonctions et isolateurs d'une ligne provoqué par des défauts d'isolation. Dans le cas présent, la vétusté (ligne datant de 1924), les conditions atmosphériques (humidité de l'air, gouttelettes de pluie, fin de ligne, d'où propagation différente) concourent à créer des conditions favorables à un effet couronne.

## \* Arc de puissance :

Habituellement absent des lignes moyenne tension. Seule la rencontre des facteurs précédents peut encore expliquer ce phénomène. Le bruit est en général un des aspects les plus caractéristiques d'un arc de puissance ("ronflement, bruit de soudure" dans le cas présent). Reste à expliquer qu'il n'y ait pas eu de disjonction. L'EDF ne nous a signalé aucune chute de puissance dans le secteur et les disjoncteurs du poste de distribution n'ont pas fonctionné. Peut-être leur vétusté propre en ~~serait-elle~~ la cause, p.e. un dérèglement du seuil de déclenchement.

## 5.2. ANOMALIES PHYSIQUES

---

Les possibilités que nous, venons d'évoquer peuvent rendre compte de la chute de puissance mais n'expliquent pas encore l'ensemble des anomalies physiques constatées.

Les conditions inhabituelles exposées **précédemment** auraient provoqué à l'endroit le plus "vulnérable" du conducteur, au centre de la ligne au-dessus du bassin n° 2 et ce sur une longueur de 15 m, une élévation locale de la température. **N'oublions** pas que la ligne transporte 50 A et que les câbles comportaient sans doute **des** brins d'aluminium déjà oxydés, voire cassés, facilitant l'amorçage du processus.

L'aluminium commence à fondre à température **relativement** basse ce qui explique la vision de Mme Armand : "*je voyais tomber des gouttes, des boules de lumière de cette lueur*". **Des morceaux** tombaient de façon quasi continue de la ligne. Ce ne sont que les brins en aluminium puisque l'acier lui ne fond que vers 1 300° et que la **ligne** n'a pas cassé **immédiatement**. Le cœur en acier a rougi mais n'a pas fondu (observation de M. Raoul au moment de l'extinction).

Un second point relatif aux anomalies physiques **trouve** une solution crédible dans notre hypothèse : la mort des poissons de l'étang n° 2. En effet, la brume ou la pluie qui tombe peut former un chemin conducteur de la ligne à l'eau du bassin. **Les** gouttelettes de métal en fusion sont également conductrices si elles tombent de façon **quasi continue** (phénomène d'ionisation).

L'étang est une masse d'eau quasi-immobile à partir du déclenchement du phénomène (arrêt de la pompe électrique, située en bout de ligne). Le bassin numéro 2 aurait alors reçu une tension électrique ainsi qu'une quantité importante d'oxyde d'aluminium en fusion.

Les poissons de cet étang sont alors soumis à la combinaison de deux **phénomènes** :

- une décharge électrique pouvant entraîner la mort instantanée (**lésions**, brûlures, etc...) ou mettre les poissons dans un état léthargique et d'engourdissement important ;
- un effet **d'empoisonnement provoqué** par la surabondance des oxydes **d'aluminium** dans le bassin entraînant la mort **progressive** des poissons même après une première vidange.

### 5.3. SCENARIO POSSIBLE DES **EVENEMENTS**

Nous pourrons à partir de ce **qui** précède envisager de **construire** un scénario logique.

#### Phase 1 :

Ligne en mauvais **état**, forte **humidité** de l'air, bruine, pluie fine.

#### Phase 2 :

**Echauffement** de la ligne avec apparition d'un arc de puissance par exemple, au-dessus du **2ème** bassin d'une durée de 30" à 1' (inhabituellement longue) ayant les conséquences suivantes :

- lumière très intense (ionisation de **l'air**),
- extinction de l'éclairage public **commandé** par les cellules,
- fusion de l'aluminium + ou - oxydé qui tombe en gouttes dans le bassin,
- bruit sourd et saccadé, comme un "poste de soudure".

#### Phase 3 :

Fuite de courant le long de la ligne vers le bassin :

- arrêt de l'alimentation **électrique** du **village** ou forte **diminution**,
- léthargie et mort de certains poissons.

#### ● Phase 4 :

**Arrêt de** l'arc de puissance et de la **fusion** de l'aluminium.  
Disparition du phénomène et **rétablissement** de la tension électrique.

#### Phase 5 :

Empoisonnement progressif des poissons et cassure finale de la ligne au-dessus du **2ème** bassin (3 jours **après**).

.../...

Un enchaînement d'incidents électriques constituent donc une hypothèse tout à fait plausible dans le cas de cette enquête, puisqu'il permet d'expliquer de façon cohérente l'ensemble des données.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un phénomène tout à fait exceptionnel (longue durée de l'ordre d'une minute) et qu'au moins un point reste mal compris (l'absence de disjonction sur la ligne). Nous considérons cependant que tout prolongement éventuel de cette enquête dans le sens de cette hypothèse n'est plus du ressort du **GEPAN**. Le cas échéant, les services EDF de recherches sur les anomalies de ligne pourront à la lecture de cette analyse apporter les réponses **définitives** sur ces derniers points.

Signalons simplement que ces événements ont permis aussi le développement d'une hypothèse à caractère "**soucoupiste**" chez l'un des témoins. M. Raoul, très effrayé au moment de l'observation, a pris l'initiative les jours suivants de téléphoner au restaurateur puis à la Gendarmerie. Ses descriptions utilisent alors un vocabulaire essentiellement descriptif ("boule lumineuse"). Par la suite, un groupement privé vint enquêter sur place et rencontrer M. Raoul (voir compte rendu de cette enquête en Annexe). Quand vint le **GEPAN**, M. Raoul avait adopté un discours et un vocabulaire plus interprétatif ("**espèce** d'appareil") sans pour autant modifier notablement les données descriptives. Cet aspect est particulièrement mis en évidence par la description de la "*lumière qui avançait avec la voiture*", alors que la réalité correspondait à un phénomène de diffusion atmosphérique très spectaculaire.

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE FAIT PAR UN GROUPE UFOLOGIQUE PRIVÉ

**MYSTÉRIEUX PHÉNOMÈNES**

Nous savions déjà que cette région était particulièrement sujette à de nombreux phénomènes, notamment en ✕

Aux alentours du 10 mars de cette année, d'autres faits insolites sont venus s'ajouter, plus localisés, cette fois-ci, dans le département de Y. Nous n'en donnerons ici qu'un bref résumé, condensé des dossiers d'enquête établis par nos enquêteurs

- Pour la plupart des cas enregistrés, les enquêtes sont encore en cours.

Il semblerait, d'autre part, pour le phénomène enregistré à V1 en particulier, qu'il y ait eu des effets physiques (pannes de courant et mort inexplicable d'un certain nombre de silures (poissons-chat) dans un étang au-dessus duquel s'est déroulé la première observation ci-dessous exposée)-

ière observation: Nuit du dimanche 11 mars au lundi 12 mars 1979, entre 14 et 1 h. 30 environ, du matin.  
Principal témoin: Mme L. (anonymat demandé)

Les faits: (Déclaration du témoin). Mon mari, ma fille et moi-même avons été réveillés en sursaut, durant la nuit, par un bruit insolite; une sorte de bourdonnement sourd, grave et suffisamment intense pour nous avoir réveillé. En même temps que ce bruit, nous avons perçu une lumière fulgurante, celle-ci éclairant tout le ciel d'une lueur violette.

Je me suis précipitée à la fenêtre et j'ai vu **des boules de feu plus grosses qu'un ballon de football qui tombaient par centaines dans l'un des bassins d'élevage de poissons** que nous exploitons et qui se trouve situé à 50 mètres environ de nos fenêtres.

Le temps était nuageux. J'ai pu observer le phénomène pendant au moins 2 minutes. N'ayant pas éclairé (c'était inutile tant la lumière extérieure était vive), nous n'avons pu nous rendre compte s'il y avait coupure de courant. Cependant, nous logeons un ouvrier derrière la maison et, lorsqu'il est rentré beaucoup plus tard, vers 2 h. ou 2 h. 30 du matin, il nous dit avoir constaté qu'il n'y avait plus de lumière. Le lendemain matin, lorsque nous nous sommes levés, il y avait de nouveau du courant mais nous ne savons pas si l'EDF était intervenue au cours de la nuit pour le rétablir.



Silure-glane - Poissonchat géant

N'ayant pas fermé les volets, l'intensité de cette lumière violette a certainement contribué à notre réveil en sursaut.

Ce que j'ai pu observer se situait à environ 100 mètres de moi, c'est-à-dire au beau milieu du bassin.

Je n'ai vu aucun objet, j'ai simplement vu **des boules très brillantes, éblouissantes mais non aveuglantes**, qui tombaient en pluie dans le bassin par centaines.

Je n'ai vu que ces boules qui tombaient du dessous des fils électriques mais je n'ai pas regardé ni plus haut ni par ailleurs car j'étais fascinée par la vision extraordinaire de toutes ces boules de lumière.

Mon mari n'a pas eu la même curiosité que moi. Il a simplement regardé de son lit et m'a dit que cela devait être provoqué tout simplement par un héron qui s'était pris dans les fils comme cela arrive quelquefois, même la nuit. Les autres fois, ce genre de collision peut produire quelques étincelles et cela fait baisser un peu la lumière. Mais, cette fois-ci, c'était vraiment différent et même effrayant car cela ne ressemblait en rien à ce que nous avions l'habitude de voir.

Une fois le phénomène dissipé, mon mari m'a dit qu'il irait voir sur les lieux pour récupérer le cadavre afin de ne pas le laisser polluer le bassin. Or, le lendemain matin, nous avons été bien étonnés de ne rien retrouver car, chaque fois qu'il se produit ce genre d'accident provoqué par de gros oiseaux entrant en contact avec une ligne électrique, nous les retrouvons toujours soit dans l'eau, soit sur les berges.

Or, il n'y avait rien ce jour-là.

Dès le lendemain, nous avons cependant constaté qu'il y avait quelques cadavres de poissons flottant sur le bassin, ce qui est inhabituel. Depuis jeudi - 15 mars -, nous avons commencé à retirer régulièrement de l'étang des poissons morts qui semblaient "brûlés".

Depuis l'événement, nous en avons retiré au moins une trentaine. Ce sont des silures-glans qui pèsent au moins 3 kilos.

Note des enquêteurs: Réinterrogée sur la forme, la nature et la luminosité des boules observées, Mme L. a de nouveau précisé:

Ces boules étaient toutes sensiblement de la même grosseur, approximativement 30 cm. de diamètre. Elles étaient couleur feu, très lumineuses et se détachant sur le ciel éclairé d'une teinte violette très bizarre. Elles tombaient comme du métal en fusion dans l'eau du bassin.

Les analyses effectuées sur les poissons retrouvés morts à la surface de l'étang ont porté sur l'autopsie et la recherche bactériologique.

Résultats:

1. Autopsie: Présence d'hémorragies cutanées et musculaires, hémorragies du tube digestif.

2. Recherche bactériologique: La mort des poissons est probablement en rapport avec une infection bactérienne ou virale.

Conclusion (provisoire): L'enquête menée par notre groupement ne permet pas d'affirmer qu'il y a eu phénomène OVNI, un court-circuit électrique sur la ligne, ou quelque chose d'inexpliqué a pu sectionner le câble qui passe au-dessus de l'étang. Un complément d'enquête est en cours. Peut-être aussi aurait-il fallu chercher au fond de l'étang ?

(NDLR)

2ème observation: (Déclaration de M. R. "anonymat demandé" de la même localité).

Dans la nuit du 10 au 11 mars à 1 h. moins le quart du matin, des clients attardés venaient de quitter mon établissement (M. R. est hôtelier restaurateur), depuis a peine une demi-

heure lorsque ma soeur et moi-même avons eu notre attention attirée par une lumière intense qui provenait du dehors, en même temps qu'une coupure de courant nous privait de la lumière dans la maison.

Celle-ci provenait du côté des étangs situés à environ 500 mètres de mon habitation. Nous sommes sortis aussitôt, quelque peu inquiets. Nous avons pu observer cette lueur durant plus d'une minute. Elle était semblable à celle produite par une soudure à l'arc mais bien plus intense. Le temps était couvert et il tombait une sorte de pluie fine. Nous avons été impressionné par ce phénomène qui a cessé brutalement. La lumière s'est rétablie moins d'une minute après.

Je n'ai perçu aucun bruit, mais ma soeur qui s'est avancée en direction des étangs a entendu une sorte de bourdonnement sourd, comme une sorte de ronronnement grave, un peu semblable à celui d'une sirène qui va s'arrêter.

Remarque des enquêteurs: Après divers renseignements recueillis le lendemain, d'autres personnes dans le village ont également constaté la coupure d'électricité à cette heure-là et certains ont également distingué la lueur à travers les persiennes de leur habitation.

Autres faits recueillis par Monsieur Z —, enquêteur

Observation de du 11 mars 1979 à 0 h. 45.

Témoins: MM. B. et L. et leurs épouses  
Mmes F. et B. (anonymat demandé).

Déclaration du témoin principal, M. B: Nous venions de conduire un commis de ferme à son domicile et nous nous dirigeons dans la direction de Soudain, une grande clarté s'alluma derrière nous; celle-ci était blanche et de grande intensité, elle nous enveloppa de lumière jusqu'à quelques mètres devant nous.

Je me suis retourné, nous avons déjà parcouru une bonne centaine de mètres depuis l'apparition soudaine de cette clarté lorsque je décidais de nous arrêter sur la route. C'est alors que j'ai pu observer la présence d'une sphère lumineuse, bleue turquoise, immobile à environ 200 mètres devant nous. Lorsque nous nous sommes arrêtés, la lueur blanche s'éteignit aussitôt. C'est à ce moment-là que je commençais à sentir la peur me gagner. Je repris aussitôt la route. Au même moment la lueur réapparut. Celle-ci passa au-dessus de nous et se dirigea vers la sphère bleue, toujours immobile devant nous à une dizaine de mètres de la route, et elle s'intégra à l'intérieur. Puis, la clarté s'estompa et, instantanément, la sphère disparut elle aussi. Seuls deux petits "feux" ronds, rouges-oranges, persistèrent un moment, puis disparurent tel un flash. Puis, plus rien.

Remarques de l'enquêteur: Mme B. a entendu, durant le phénomène, une sorte de ronronnement et une sirène sourde (un bruit semblable).